

LE DEVOIR

Vol. LXXXIV - No 72

MONTRÉAL, LES SAMEDI 27 ET DIMANCHE 28 MARS 1993

5 CAHIERS - 1.30\$ + TPS + TVQ

LES ARTS

Mary Pickford: les Oscars à l'âge de la retraite

PAGE C-1



LES ACTUALITÉS

Des anciens du CLF à l'appui de la loi 101

PAGE A-2



LIVRES

Le polar des villes et le polar des champs

PAGE D-1

L'ÉCONOMIE

Week-end décisif pour National

PAGE B-1



PERSPECTIVES

L'école Provigo et l'hôpital PME?

La concurrence dans le secteur public est une idée qui fait son chemin

Michel Venne

Daniel Johnson n'était pas peu fier de proposer une petite révolution, cette semaine, aux syndicats du secteur public: lier les hausses de salaire à des gains de productivité.

Plus: il admet volontiers que, dans une école ou un hôpital où les employés s'efforcent de fournir les mêmes services à meilleur coût, ils soient récompensés par une rétribution forfaitaire plus généreuse qu'ailleurs.

Les syndicats, qui ne s'attendaient pas à cela — et qui n'y croient guère, en apparence —, voient poindre la volonté de «transformer les écoles et les hôpitaux en petites PME de l'éducation et de la santé», dit Lorraine Pagé, de la CEQ.

L'Etat Provigo devient l'école Provigo. Quoi qu'on en dise, toutefois, les notions de concurrence et de productivité font leur chemin dans le secteur public. De même que cette idée de décentraliser la négociation des conditions de travail vers les écoles ou les hôpitaux, pour sortir du carcan des conventions collectives mur à mur.

L'injection de concurrence dans le système scolaire est présentée par deux professeurs de l'École nationale d'administration publique, MM. Jean-Luc Migué et Richard Marceau, comme «une condition du progrès de l'éducation», dans une étude publiée en 1989.

Dans le domaine de la santé, l'ancien ministre Claude Castonguay, devenu banquier après avoir créé en 1970 le régime d'assurance-maladie, suggérait la même chose, en 1990, pour sauver le système de la dérive.

Migué et Marceau avaient ratissé large. L'idéal à leurs yeux serait de briser le monopole de l'Etat sur l'école, par une expansion de l'enseignement privé, la déréglementation et le triomphe des règles du marché, sans se faire d'illusion sur la volonté des politiciens d'adopter pareil programme.

Parmi les facteurs contre-productifs du système public, ils désignaient la structure de rémunération.

«Ni les administrateurs ni les maîtres, écrivent Migué et Marceau, n'éprouvent d'incitation à se montrer productifs ou conscients des coûts, puisqu'ils n'y gagneraient pas grand-chose. Ce ne sont pas de mauvais maîtres, mais ils n'ont aucune raison d'être bons.»

«Si le régime récompensait l'autonomie, l'économie et l'esprit d'équipe, on découvrirait peut-être que les enseignants sauraient mettre à profit l'expérience et la formation qui, dans les conditions actuelles, ajoutent beaucoup au fardeau fiscal, mais peu au service.»

Le budget de l'école est déterminé par le nombre d'élèves inscrits. La rémunération est fixée en fonction du nombre d'années de scolarité de l'enseignant et de son ancienneté, des critères qui n'ont rien à voir avec la performance. De son côté, Claude Castonguay avait fait des vagues en suggérant en 1990, dans le cadre de consultations en vue de la réforme de la santé, d'organiser le système pour en accroître la productivité.

Pour cela, rien de mieux que de s'ouvrir à la concurrence, disait-il. D'une part en laissant le secteur privé faire la compétition au public dans les soins à domicile, les soins légers, l'hébergement. Mais surtout en s'inspirant du privé pour la gestion du système en s'appuyant sur la motivation des individus qui, par nature, recherchent une rémunération additionnelle s'ils performant davantage.

Castonguay disait que le mode d'allocation des budgets donne «une prime à l'inefficacité».

«Plus il y a de services, de départements ou de personnel, plus le budget d'un hôpital est élevé. On n'accorde aucun encouragement à la rationalisation. Il faut en arriver à ce que les hôpitaux aient intérêt à devenir plus efficaces: il faut qu'ils soient récompensés, même sur le plan financier, s'ils ont réussi à mieux se conformer à leur mission.»

La proposition Johnson peut entraîner la décentralisation de la négociation des conditions de travail, d'où «l'éclatement des conventions collectives», se plaint la CSN, qui craint peut-être tout autant l'effritement de ce que Migué et Marceau appellent «le monopole syndical».

Dans un mémoire déposé auprès du ministre de la Santé en février 1992, l'Association des hôpitaux réclame justement «la décentralisation des négociations en ce qui touche l'organisation du travail». Les cégeps ont réclamé l'automne dernier plus d'autonomie.

L'an passé, 64% des commissions scolaires avaient exprimé leur accord dans un sondage pour qu'elles deviennent responsables de «déterminer et de négocier toutes les conditions de travail de leurs employés, à l'exception du «monétaire lourd» (ce qui comprend les salaires, les droits parentaux, les assurances et le régime de retraite)».

Il semble y avoir un courant, encore mal balisé, que Québec cherche à canaliser pour faire plus avec moins. Mme Pagé pense que la proposition Johnson ne vivra pas plus longtemps que le printemps, tellement elle est aux antipodes de la réalité actuelle. A Québec, on n'en est pas sûr.

Chrétien gardera Elijah Harper à n'importe quel prix

Même si cela doit lui coûter des votes au Québec

MICHEL VENNE
DE NOTRE BUREAU DE QUÉBEC

Le chef libéral Jean Chrétien préfère perdre des votes au Québec plutôt que de se départir d'Elijah Harper qui portera les couleurs libérales dans Churchill, un comté manitobain, aux prochaines élections fédérales.

Harper avait empêché la ratification de l'accord du lac Meech, en 1990. Il siégeait comme député provincial du Nouveau parti démocratique à la législature manitobaine. Sa désignation comme candidat fait grogner les libéraux fédéraux du Québec.

«Peut-être que ça va coûter des votes, dit Chrétien. Si je paie un prix, je serai fier.»

«Je crois que les Québécois sont généreux et que si les Indiens de Churchill ont décidé de se donner M. Harper pour les représenter, nous devons être fiers de l'avoir au Parti libéral.»

«Tout le monde sait qu'il s'est opposé au lac Meech et tout le monde sait qu'il l'a fait dans l'intérêt de sa population, alors pourquoi devrait-on s'excuser de ça? Pourquoi



PHOTO PRESSE CANADIENNE

Jean Chrétien parlait hier devant la Chambre de commerce régionale de Sainte-Foy

VOIR PAGE A-10 : CHRÉTIEN



Agneuillée sur la Place Rouge, cette dame prie pour que la Russie connaisse enfin la stabilité politique. À l'arrière-plan, des manifestants pro et anti Eltsine. Le parlement russe doit étudier aujourd'hui une motion de destitution du président. Nos informations, page A-5.

André Boisclair dénonce «l'intégrisme» qui habite le Parti Québécois

PIERRE O'NEILL
LE DEVOIR

Il nous faut «dépéiquer» la souveraineté et dénoncer «l'intégrisme» qui habite le Parti québécois, prévient le plus jeune de ses députés.

André Boisclair croit qu'il importe dès maintenant d'établir les conditions qui vont non seulement permettre de faire la souveraineté, mais surtout de la réussir. «Nous devons continuer à tendre la main, à ouvrir nos portes et à dénoncer l'intégrisme qui, même s'il nous garde au chaud, nous guidera droit à l'asphyxie».

Parce qu'il a décelé autour de lui dans le parti des «attitudes frileuses» et parce qu'il est convaincu que ce serait une grave erreur de laisser s'installer l'impression que l'objectif de la souveraineté est la propriété du PQ, le député de Gouin a jugé le temps venu de sonner l'alarme. Mise en garde qu'il reformulera demain à l'occasion du congrès de mise en nomination de son comté et dont il a confié l'essentiel dans le cadre d'une entrevue au DEVOIR.

Bâti avec l'étoffe du franc-tireur, André Boisclair avait profité du conseil national de mai 1992 pour brasser la cage, pour dire aux dirigeants péquistes que s'ils ne changeaient pas leur façon de faire, que s'ils ne parvenaient pas à reconstruire la coalition victorieuse de 1976, le parti y trouverait sa perte. Le coup avait porté.

Aujourd'hui, il récidive en souhaitant pousser un peu plus loin la prise de conscience.

Le moment lui apparaît propice en

ce que l'exécutif du parti est en voie d'élaborer un projet de manifeste politique, un document dont il n'a pas vu la couleur mais qu'il appréhende. La réflexion qu'il initie vise précisément à lancer un débat susceptible d'influencer les auteurs du manifeste, avant qu'il soit trop tard.

Essentiellement, le jeune député estime que la mise au point demeure superficielle, si ce sont seulement les réformes et la vision péquistes qui s'imposent.

«La véritable souveraineté n'est rien si elle n'est pas créatrice; il nous faut 'dépéiquer' ou mieux encore 'outre-péiquer' la souveraineté et en faire un projet avec ceux et celles qui seront nos partenaires dans l'aventure nationale.»

L'importance de créer une nouvelle solidarité des origines, des régions et des allégeances est une notion qui revient souvent dans le propos d'André Boisclair, qui détecte et déplore à cet égard une forme de résistance chez trop de péquistes. «Nous devons comprendre que pour réussir le pays, il n'existe pas de solutions faciles hors de la solidarité, de la générosité et de la responsabilité de tous et toutes. Voilà ce qui nous permettra de submerger une fois pour toutes l'archipel de jalousie et l'individualisme lyrique qui habitent trop d'entre nous.»



André Boisclair

VOIR PAGE A-10 : BOISCLAIR



Divergences à droite

La querelle de la cohabitation divise la nouvelle majorité

Les Français retournent aux urnes demain pour le deuxième dimanche consécutif et voteront dans 497 circonscriptions. Le premier tour des élections législatives a été marqué par l'effondrement de la majorité sortante socialo-communiste, alors que la droite de la coalition RPR-UDF a remporté 100 sièges et s'est placée en bonne position pour rafler plus de 80% des 577 sièges de la prochaine Assemblée nationale.

SYLVIANE TRAMIER
LE DEVOIR

L'intervalle entre les deux tours a été ponctué par les querelles de désistement à droite et par l'escalade de la polémique sur la cohabitation. Les escarmouches entre le président Mitterrand, qui n'entend pas démissionner, et le maire de Paris Jacques Chirac, dirigeant du RPR, qui souhaite la démission du président et qui refuse la cohabitation, ont repris de plus belle cette semaine. Le débat s'est envenimé au point de laisser apparaître des divergences profondes au sein même du RPR entre «cohabitationnistes» et «anti-cohabitationnistes».

Le président Mitterrand, jouant sur les contradictions de la droite, a pris un malin plaisir à laisser tomber de petites phrases ici et là pour semer la confusion. L'Élysée a d'abord affiché la plus grande sérénité après la défaite du premier tour. Le président, comme la Constitution le stipule, nommerait un premier ministre responsable devant le Parlement. Donc un premier ministre ayant la confiance de l'Assemblée

et donc issu de la formation politique la plus nombreuse à l'Assemblée.

Puis, devant les propos virulents de Jacques Chirac sommant le président de se démettre «dans l'intérêt de la France», l'Élysée a fait savoir que le président pourrait finalement ne pas choisir un premier ministre dans le camp d'une formation qui veut le voir démissionner! Cela a déclenché un branle-bas au RPR, où Edouard Balladur, ancien ministre de l'Économie et des Finances, a bon espoir d'être désigné pour former le gouvernement.

Pendant que M. Balladur tâchait de bémoliser les propos de son chef pour préserver ses chances d'être nommé premier ministre, Valéry Giscard d'Estaing, autre candidat à Matignon, s'empressait de se prononcer pour «l'application stricte de la Constitution». Alors que Jacques Chirac et ses proches durcissaient le ton vis-à-vis de l'Élysée, Valéry Giscard d'Estaing appelait au respect des règles constitutionnelles. Il s'est même fait cinglant envers

son partenaire et éternel rival de la coalition de droite, affirmant que si la droite avait voulu refuser la cohabitation, il fallait le faire avant les élections.

La conduite de la politique étrangère deviendra vite une question épineuse

Finalement, M. Chirac, qui a été premier ministre de cohabitation de 1986 à 1988 et qui n'a aucune envie de renouveler l'expérience, a annoncé publiquement qu'il n'était pas candidat au poste de premier ministre et qu'il s'inscrivait plutôt «dans une réflexion à plus long terme». Autrement dit, il préfère s'en tenir à son objectif prioritaire, l'élection présidentielle dans deux ans.

Au-delà de ce débat quelque peu oiseux sur la cohabitation se pose la question de la conduite de la politique étrangère. Jacques Chirac souhaite que le président s'efface pour laisser le prochain gouvernement définir la politique étrangère. Or, sur plusieurs dossiers qui touchent aux relations internationales, Jacques



François Mitterrand



Jacques Chirac



Edouard Balladur

VOIR PAGE A-10 : DIVERGENCE

INDEX

Les Actualités...A2	Idées.....A9		Météo
Agenda culturel...C12	Livres.....D1		
Actualités...B10	Le Monde.....A5		Ensoleillé.
Les Arts.....C1	Montréal.....A3		
Avis publics.....B8	Mots croisés.....B8		Max.: 12
Économie.....B1	Politique.....A4		
Éditorial.....A8	Les Sports.....B12		Détails en B8

• LES ACTUALITÉS •

Nos amis les Québécois

Un nouveau guide de ressources donne plusieurs versions de ce qu'est la culture d'ici

CAROLINE MONTPETIT
LE DEVOIR

Qui sont-ils les Québécois de souche? A la fois travailleurs et complexes, aux mains froides et au cœur chaud, démunis devant leur propre haine, xénophiles au temps doux, mais xénophobes en période de crise, «réalisant le rêve américain, mais au prix d'une insoutenable imposture», valorisant surtout la famille et le travail, l'argent étant chez eux «une valeur en devenir».

Ce sont du moins quelques définitions que nous en donne l'Association pour l'éducation interculturelle du Québec dans son guide des ressources sur «l'identité collective des Québécois d'origine canadienne-française», lancé cette semaine. Publié en 750 exemplaires, l'ouvrage suggère des extraits de vingt textes d'auteurs, offrant différentes versions de ce qu'est la culture québécoise.

L'entrée en matière, intitulée «Quelle identité?», aborde le sujet par son cœur.

Sous la plume de quelque 26 auteurs cités, l'histoire apparaît avec une étonnante vérité.

Ainsi, les Québécois d'origine canadienne-française gardent «ce complexe du conquis, du minoritaire, (susceptibilité, timidité, sentiment d'infériorité et d'humiliation, et jusqu'à la haine d'eux-mêmes et la révolte» qu'ils ont éprouvé jusqu'à la naissance, nous dit Léon Dion, dans un extrait de *A la recherche du Québec*.

Ils sont incapables «d'haïr cet Anglais qui n'a rien d'un soldat de Wolfer», ajoute Jean Bouthillier, dans un extrait du *Canadien français et son double*.

À défaut de prendre conscience de notre dépossession, notre sentiment de l'échec s'est culpabilisé (...), nous sommes à la fois dépossédés et coupables de l'être», poursuit-il.

Signé et élaboré par Suzanne Labrie, diplômée en animation et en psychosociologie de la communication de Laval et de l'UQAM, le guide s'adresse tant aux professionnels de l'enseignement, des organismes communautaires, qu'aux clientèles québécoises de souche ou nouvelles arrivées qui les consultent.

Il présente donc aussi quelques distinctions du climat où l'été et l'hiver se caractérisent par des chaleurs et des froids extrêmes.

Selon Marcel Rioux, les Québécois seraient donc plutôt apolliniens (froids) sous les contraintes, mais leur caractère prédominant est dio-

nysiaque (chaud). Par rapport à l'amour et à la table, explique Suzanne Labrie, ce qui caractériserait la culture québécoise serait l'absence du puritanisme qui caractériserait davantage les anglophones.

Pour préserver l'identité québécoise, Jean Larose suggère, dans *L'amour du pauvre*, de permettre aux étudiants «d'admirer la France et de s'identifier à elle, et ainsi de restaurer la part française de leur identité».

Les enseignants doivent accorder aux étudiants la possibilité de s'affranchir de «la tyrannie du vécu québécois», explique-t-il, et leur permettre «d'améliorer leur langue», en combattant le préjugé désastreux des pédagogues selon lequel la langue ne serait qu'un outil de communication.

Pour s'intégrer comme anglophone dans la fonction publique québécoise, Josh Freed et Jon Kalina suggèrent, pour leur part, dans un extrait de *The Anglo Guide to Survival in Québec*, qu'il est bien vu d'être un ethnique, surtout si l'on provient d'une minorité opprimée.

«Il est donc important de parler de cette oppression et de la perte de votre culture», traduit Suzanne Labrie. Par ailleurs, il ne faut, sous aucune considération, se plaindre des politiques québécoises d'immigration.

Selon Josh Freed, les identités à la mode chez les Québécois sont les Irlandais, parce que les Québécois les croient colorés, bons danseurs et parlant gaélique, les Juifs, parce que le Québec aime Woody Allen, et les Indiens d'Amérique du Nord (facile, dit Josh Freed, vous jouez sur la culpabilité).

Selon Diane Roy, directrice générale de l'Association pour l'éducation interculturelle du Québec (AEIQ), ce répertoire, rédigé sans complaisance, incitera vraisemblablement les Québécois à se regarder eux-mêmes.

«On n'a pas cherché pas à cacher l'histoire et la réalité», souligne-t-elle.

L'AEIQ reçoit des subventions tant du ministère des communautés culturelles du Québec que du ministère canadien du Multiculturalisme et de la Citoyenneté.

À ce sujet, Jacques Dufresne, dans *Le courage et la lucidité*, également cité dans le répertoire, définit, selon Mme Labrie, le Québec comme d'abord francophone, et le Canada, multiculturel.

La loi 101 est toujours valable, disent huit anciens membres du Conseil de la langue

JOSEÉ BOILEAU
LE DEVOIR

Préoccupés de voir revenir en force le débat linguistique au Québec, huit anciens membres du Conseil de la langue française ont décidé de signer ensemble un rappel à l'ordre. La loi 101 avait été adoptée sur la base de principes qui restent valables encore aujourd'hui, soulignent-ils.

Les signataires de ce texte, publié en exclusivité dans LE DEVOIR aujourd'hui, sont l'auteur Marcel Dubé, qui fut le premier secrétaire général du Conseil, le haut fonctionnaire Gérard Lapointe, qui lui a succédé, l'ancien président du Conseil Michel Plourde, de même que les ex-commissaires Pierre Vadeboncoeur et Jean-Marcel Paquette, écrivains, l'ancien vice-président de Steinberg Henri Tremblay, Madeleine Thibault, de la CECM, et Michel Rioux, du service de l'information de la CSN.

Dans son texte, le groupe soulève

cinq points, mais le premier point est en fait la position centrale du document. Il faut, disent les signataires, des raisons graves pour toucher à la politique linguistique alors qu'un consensus social est atteint sur cette question.

«Ce que l'on se demande surtout, c'est pourquoi le gouvernement tient-il tant à rouvrir ce dossier, explique Michel Plourde. Une politique d'aménagement linguistique a besoin de temps pour qu'on en mesure les effets.»

«Le problème, dit encore Michel Rioux, c'est que le français finit toujours par être une monnaie d'échange politique. Or, à nos yeux, c'est une question trop importante pour qu'on s'en serve de cette façon.»

«Notre imaginaire collectif a-t-il les moyens de se replonger dans un débat aussi émotif alors que des échéances nous attendent sur d'autres fronts?»

Dans cette optique, le texte ne ré-

pond donc pas aux questions spécifiques posées par M. Ryan ni se prononce sur la litigieuse question de l'affichage qui, vu l'échéance en décembre de la clause «nonobstant», doit, elle, être réexaminée par le gouvernement.

Le groupe tient toutefois à rappeler que pour assurer le plein succès d'une politique linguistique, l'État doit posséder les pleins pouvoirs dans tous les domaines reliés à la langue, la culture et la population. De plus, c'est au gouvernement de décider, de façon juste et raisonnable, des droits linguistiques de sa minorité, que celle-ci l'accepte ou non, et l'objectif de l'unilinguisme français ne doit pas être remis en cause.

Enfin, soulignent les signataires, la Charte de la langue française n'est pas une loi appelée à disparaître mais qui doit garantir de façon permanente le statut du français au Québec.

Les huit membres du groupe ont siégé ensemble au Conseil au début

des années 80 et ont depuis toujours gardé contact, se revoyant périodiquement.

«Nous avons assisté aux premiers pas de la loi 101, explique Michel Rioux, et nous avons gardé une préoccupation constante à son égard. Elle a entraîné la naissance d'une forte camaraderie — même si nous venions de milieux différents —, qui s'est poursuivie lorsque nos mandats ont pris fin.»

Michel Plourde précise: «Lorsque le ministre Claude Ryan a demandé l'automne dernier au Conseil de la langue française de lui donner son avis sur cinq points de la Charte, nous en avons évidemment discuté entre nous. Si nous avons finalement choisi d'intervenir publiquement, c'est que des principes nous tiennent à cœur et qu'ils ne doivent pas être oubliés dans le débat.»

VOIR AUSSI: le texte de la lettre, en page A-9

Les Mohawks devront payer leurs contraventions

ROLLANDE PARENT
PRESSE CANADIENNE

Longueuil—La quarantaine de Mohawks de Kahnawake, dont le chef Joe Norton, qui cherchent à échapper au paiement des contraventions émises par la Sûreté du Québec (SQ) pour des excès de vitesse sur les routes 132, 138 et 207 traversant la réserve, ont perdu la première manche de leur lutte judiciaire, hier, devant le juge Ronald Dudemaine, de la Cour du Québec.

«Le Code de la sécurité routière du Québec s'applique sur le territoire de la réserve indienne de Kahnawake à tout individu qui s'y trouve, qu'il soit Indien ou non, et les membres de la SQ ont toute autorité dans ces lieux pour voir à le faire respecter», a tranché hier le juge Dudemaine.

Au nom des autochtones en cause, Me Philip Schneider avait fait valoir que le Code de la sécurité routière, une loi québécoise, ne s'appliquait pas dans les limites de la réserve indienne de Kahnawake qui est régie par la Loi sur les Indiens. Il soutenait en outre que les membres de la SQ n'avaient nul droit d'y appliquer les normes québécoises de circulation routière et que cette tâche revenait en exclusivité aux Peacekeepers désignés par le conseil de bande, la plus haute autorité sur la réserve.

Le juge Dudemaine ne voit pas les choses de cette façon. Dans son jugement de 20 pages qu'il a pris soin de lire, hier, le juge soutient qu'il ne fait aucun doute que le Code de la sécurité routière a une portée uniforme sur l'ensemble du territoire de la province de Québec, tout comme il ap-

paraît également évident que cet ensemble législatif dans ses composantes et visées ne s'intéresse pas uniquement aux Indiens, mais vise l'ensemble de la collectivité québécoise.»

Du même souffle, il poursuit: «Si une législation provinciale d'application générale devait s'arrêter aux portes des réserves indiennes faisant partie de son territoire, un tel état de faits aurait pour effet de créer à l'intérieur d'une province donnée des îlots, des enclaves à l'abri des impératifs d'une telle législation.»

Le représentant du procureur général du Québec, Me Jocelyne Provost, ainsi que celui des Mohawks avaient souligné au juge que la limite de vitesse sur la route 132 de la réserve indienne n'était pas identique. Le Code de la sécurité routière du Québec la fixait à 90 kilomètres à l'heure tandis que la réglementation du conseil de bande l'établissait à 70 kilomètres à l'heure.

À ce propos, le juge Dudemaine indique que «l'incompatibilité qui pourrait exister entre le Code de la sécurité routière du Québec et le règlement du conseil de bande de Kahnawake doit être résolue en faveur du Code de la sécurité routière qui a été intégré à la réglementation fédérale et, par voie de conséquence, a priorité sur la réglementation locale en vertu de la Loi sur les Indiens.»

Toujours à ce sujet, le juge note qu'il serait paradoxal qu'un conseil de bande n'ait qu'à créer par règlement une zone conflictuelle entre sa réglementation et une loi de portée générale d'une province pour qu'ainsi soit évitée à son territoire et ses ressortissants toute application de ladite législation.



Le chef Joe Norton essayait d'échapper au paiement des contraventions émises par la SQ sur le territoire de Kahnawake.

SM-3 engendrerait un surplus d'électricité

LOUIS-GILLES FRANCOEUR
LE DEVOIR

La construction du barrage SM-3 sur la rivière Sainte-Marguerite, près de Sept-Îles, va aggraver le surplus d'électricité qui se pointe déjà vers l'an 2000 et que masque, une fois de plus, les prévisions incertaines de la demande formulées par Hydro-Québec.

Telle est la critique cinglante adressée hier soir à Québec par le mouvement Au Courant dans son mémoire au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE).

Le groupe a d'ailleurs été aussi incisif à l'endroit du BAPE qu'il accuse d'avoir escamoté l'examen de la justification énergétique et économique du premier barrage important soumis à son attention au profit de questions périphériques comme le saumon et les impacts économiques dans une région assoiffée d'investissements. Le groupe note que le BAPE a accordé plus de temps à l'examen de la senteur de l'eau de la rivière Moisie et de son impact sur le saumon qu'à vérifier si les hypothèses de croissance économique du Québec dans des secteurs comme les pâtes et papiers, les alumineries et l'industrie lourde, sont fondées ou non. Ce sont pourtant sur ces chiffres que repose la démonstration de la nécessité du projet, faite par la société d'État.

Au Courant estime qu'Hydro-Québec devra rapidement rouvrir les 13 contrats secrets avec les alumineries, qui vont englober plus de 2 milliards\$, selon une étude divulguée par Radio-Canada. Il y a quelques jours, le président d'Hydro, M. Richard Drouin, souhaitait minimiser les pertes de ces contrats en souhaitant faire couvrir au moins les coûts de cette énergie...

Cette réouverture des contrats et les perspectives économiques ne vont pas hausser la demande de ce côté. Il en est de même, ajoute Au Courant, dans le secteur des pâtes et papiers ainsi que de l'industrie lourde en raison des excédents de production. Il

serait aussi improbable, ajoute le mémoire, qu'Hydro répète au profit de ces secteurs des prix aussi bas que ceux des contrats secrets, ce qui réduira d'autant l'attrait du Québec pour les industries énergivores.

Le groupe spécialisé en gestion d'énergie entend, d'autre part, de démontrer qu'Hydro-Québec ne pourra pas davantage développer son marché des exportations car elle se retrouvera fort probablement avec d'importants surplus d'énergie sur les bras. Et s'il y a des besoins imprévus, ils pourront toujours être comblés par une politique de gestion de la demande et d'économies d'énergie plus musclée, conclut Au Courant.

Hydro devait livrer en 1996 quelque 1000 MW à New York, un contrat qui a été annulé même si aucun des projets prévus dès 1990 pour y répondre n'a été retardé ou annulé: où ira ce surplus? demande Au Courant. La disponibilité d'électricité sera encore plus grande au Québec, ajoute le groupe, car le programme de cogénération sera plus important que prévu et la demande actuelle est déjà sensiblement inférieure en 1993 aux prévisions d'Hydro-Québec d'il y a trois ans.

Au Courant rappelle qu'Hydro-Québec a révélé durant les audiences que son contrat de 800 MW en puissance interruptible avec New York se transformera à terme, en 1998, en puissance ferme. Au Courant estime qu'un changement aussi fondamental des données doit être justifié et approuvé par tous les gouvernements, ce qui est loin d'être le cas.

Au Courant estime donc que, non seulement Hydro-Québec n'a pas démontré la nécessité du projet SM-3, mais que, compte tenu de l'absence de démonstration sur la valeur des alternatives, elle ne rencontre pas le deuxième critère d'une évaluation environnementale, soit de montrer que son projet «minimise la quantité de ressources requises pour satisfaire les services électriques et que, dans ce contexte, SM-3 constitue une option de moindre coût sociale global que les options d'intervention du côté de la demande».

Julius Grey ne comprend pas l'engouement des anglophones pour le rapport du PQ

JOSEÉ BOILEAU
LE DEVOIR

L'avocat Julius Grey, grand défenseur des droits des Anglo-Québécois, était étonné hier. Mais pourquoi donc les anglophones se sont-ils tant réjouis de l'ouverture d'esprit du Parti québécois à leur égard?

Non que le rapport du groupe de travail péquiste sur les anglophones dans un Québec souverain soit terrible, précise M. Grey, mais bien parce qu'il n'apporte strictement rien de nouveau.

«Que croyaient ceux qui se disent rassurés. Que le Parti québécois voulait fermer les hôpitaux ou les écoles anglaises? Mais ça n'a jamais été le programme du parti et René Lévesque a toujours eu un discours de tolérance. En neuf ans de gouvernement péquiste, les institutions anglophones n'ont jamais été menacées!»

Dans son édition d'hier, LE DEVOIR faisait état de l'accueil favorable qu'ont réservé différents porte-parole de la communauté anglophone, Robert Keaton, Gretta Chambers, Robert Libman, Russell Williams, au rapport du PQ. Sans être d'accord avec les recommandations péquistes, ces leaders ont salué avec force la démarche entreprise.

M. Grey insiste, lui, sur le fait qu'il s'agit tout simplement du *statu quo*, «ce qui devrait aller sans dire», souligne-t-il.

L'avocat note plutôt que le rapport souffre de lacunes importantes même en regard de ce *statu quo*. La clause Canada serait-elle respectée pour avoir accès à l'école an-

glaise dans un Québec indépendant? Le droit de s'adresser en anglais aux tribunaux se limite-t-il aux individus qui comparaisent en cour, ce qui était dans la loi 101 d'origine mais qui a depuis été déclaré inconstitutionnel. La clause a du être élargie pour englober les juges et tout le personnel de la cour.

Enfin, un Québec indépendant protégera-t-il à jamais le caractère bilingue des institutions culturelles anglophones — théâtres, cinémas, etc —, comme il le fera pour les écoles et les hôpitaux?

«Je ne doute absolument pas de la bonne foi du PQ, poursuit M. Grey, mais il y a ces lacunes dans le rapport.»

«J'estime en plus que ce parti, comme il est nationaliste, avait plus de marge de manoeuvre que les autres pour se montrer généreux et proposer un projet de société différent. Quant à l'idée de relier les propositions du rapport à l'indépendance du Québec, je crois plutôt que ce programme devrait être mis en application n'importe quand. Parce que sinon, qu'est-ce que ça veut dire? Que le *statu quo* est intolérable s'il n'y a pas l'indépendance?»

M. Grey a toutefois pris ses distances du chef du Parti Égalité Keith Henderson, qui défend notamment le libre choix en matière d'enseignement, une hypothèse que M. Grey récuse complètement.

Soucieux d'encourager le PQ à poursuivre sa démarche, M. Grey indique qu'il écrira à la présidente du groupe de travail sur les anglophones, la députée Jeanne Blackburn, pour lui faire part de ses réflexions.

LES OEUVRES CHARITABLES DES CHEVALIERS DE COLOMB DU QUÉBEC - 1992-1993

LISTE DES GAGNANTS - 20 MARS 1993

<p>1er prix: Argent comptant Valeur: 50 000 \$</p>	<p>No: 0878699</p>	<p>Carmin Hamel St-Ephrem G0M 1R0</p>
<p>2e prix: Mercury Explorer 1993 4x4 - 4 portes Valeur: 32 386 \$</p>	<p>No: 0969942</p>	<p>Stone Michaud 53E St-Zotique Montréal H2S 1K7</p>
<p>3e prix: Dodge Caravan 1993 Modèle «ES» Valeur: 30 796 \$</p>	<p>No: 0786664</p>	<p>Gaston Paradis 57, rue Luc Forestville G0T 1E0</p>
<p>4e prix: Hyundai Sonata GL 1993-4 portes Valeur: 23 251 \$</p>	<p>No: 0265336</p>	<p>André Lafrance 110 du Parc Verchères J0L 2R0</p>
<p>5e prix: Roulotte Prowler 1993-19E avec auvent et micro-ondes Valeur: 15 822 \$</p>	<p>No: 0695735</p>	<p>André Plamondon 215 boul. Centenaire St-Basile-Portneuf G0A 3G0</p>
<p>6e prix: Argent comptant Valeur: 10 000 \$</p>	<p>No: 0841779</p>	<p>Harold Coull 68, Gallagher St-Jules G0C 1T0</p>
<p>7e prix: Tente-roulotte Coachman 230SD 1993-frigo-poêle-chauffage Valeur: 9 239 \$</p>	<p>No: 1003023</p>	<p>Groupe Rafale #2 134-3e Rue Ouest Landrenne J0Y 1V0</p>
<p>8e prix: Yamaha Big Bear 350 4x4 - 1992 avec canot et support Valeur: 8 205 \$</p>	<p>No: 0569402</p>	<p>Stella Ladrière 115 ave Pointe-Claire Pointe-Claire H9S 4M6</p>
<p>9e prix: Tracteur Yamaha YT3600 - 12HP Valeur: 6 650 \$</p>	<p>No: 0295719</p>	<p>Raynald Lefrançois et Raymond Girard St-Léon LeGrand G0J 2W0</p>
<p>10e prix: Ordinateur Macintosh LCII-80M avec imprimante et logiciel Valeur: 5 750 \$</p>	<p>No: 0500366</p>	<p>Jean-Marc Lapointe 6150, Jarry Est #200 St-Léonard H1P 3G4</p>
<p>11e prix: crédit-voyage Valeur: 5 000 \$</p>	<p>No: 0144722</p>	<p>Christian Charest 312 Principale Issoudun G0S 1L0</p>
<p>12e prix: Piscine - 24' en acier avec deck aluminium Valeur: 2 910 \$</p>	<p>No: 0005547</p>	<p>Jeannine Fournier C.P. 504 Gaspé G0C 1R0</p>

FÉLICITATIONS AUX HEUREUX GAGNANTS
ET NOS REMERCIEMENTS LES PLUS SINCÈRES À LA POPULATION
POUR SON ENCOURAGEMENT ET LA RÉUSSITE DE CETTE CAMPAGNE.

◆◆◆ PHILOSOPHIE AU COLLEGE ◆◆◆

À quelques jours du dépôt de la réforme de Mme Robillard :
la position des professeurs de philosophie du collégial.

1. - Qu'il soit clairement affirmé que la philosophie est maintenue comme discipline dans la formation collégiale.
- Et que les thèmes, les contenus et les méthodes sont authentiquement philosophiques.
2. De même, que soit maintenue l'existence des départements de philosophie.
3. Que soit reconnu le rôle des départements dans la définition des cours, au plan local.
4. Que soit maintenu un lieu de rencontre, une instance provinciale, représentative des départements de tout le réseau collégial, dans l'élaboration des contenus et des objectifs des cours de philosophie.
5. Que soit maintenue l'idée d'une séquence, d'une progression à l'intérieur des quatre cours de philosophie, notamment dans les habiletés intellectuelles.
6. Que soit maintenue l'idée des contenus philosophiques minimaux communs, dans chacun des cours.
7. Qu'une éventuelle implantation de l'approche-programme respecte les spécificités de l'enseignement de la philosophie.

Si ces conditions sont respectées, les professeurs de philosophie sont prêts à collaborer à une actualisation de l'enseignement de la philosophie au collège.

Association des professeurs de philosophie du collégial.

LE DEVOIR

MONTRÉAL

Audiences sur l'avenir de Montréal

L'UQAM propose de miser sur la matière grise

LAURENT SOUMIS
LE DEVOIR

Pour relever les défis de l'avenir, Montréal doit miser sur sa matière grise et sa spécificité culturelle, estime le recteur de l'Université du Québec à Montréal (UQAM), M. Claude Corbo.

Témoignant hier aux audiences publiques du Groupe de travail sur Montréal et sa région, le recteur n'a pas voulu proposer de modèle d'organe politique capable de promouvoir une «vision mobilisatrice» de la métropole, se contentant de plaider pour la participation des universités à toute éventuelle structure.

«Il faudra de plus en plus associer les universités aux mécanismes de concertation de la région, les considérer non pas comme des entités périphériques, repliées sur elles-mêmes, inaccessibles, hermétiques et mystérieuses, mais comme des ressources disponibles, nombreuses et de qualité, qui vivent dans leur milieu et qui ont le désir et la capacité de coopérer à son développement», a déclaré M. Corbo.

Pour transformer Montréal en «une métropole de taille moyenne mais exemplaire», l'UQAM suggère de s'inspirer du modèle bostonien tourné vers ses institutions universitaires.

«La connaissance et la matière grise constituent désormais le moteur du développement économique.» Favorable au rapprochement entre les entreprises et les universités, M. Corbo a fait valoir la nécessité «de tabler sur la richesse culturelle, la vitalité de l'activité créatrice et l'importance des industries culturelles».

«Montréal doit aussi réconcilier son rôle comme métropole de l'identité québécoise et sa situation de métropole respectueuse des diverses communautés qui l'habitent et capable de consentir à la langue anglaise une place appropriée», a ajouté M. Corbo.

En début de soirée hier, l'INRS-Urbanisation a présenté d'autres propositions visant à freiner l'exode vers les banlieues.

«Il nous semble vain de compter sur la seule mise en place de nouvelles structures pour redresser la situation, a lancé la directrice Céline Le Bourdais. Il faut

cesser de subventionner le transport privé et l'établissement de nouveaux résidents en périphérie.»

En matière de transport, son organisme propose de hausser les taxes sur l'essence, de réintroduire les péages sur les voies publiques et d'obliger tous les contribuables de la région à participer au financement du transport en commun.

Selon l'INRS, il faut encourager le covoiturage et les transports collectifs, faciliter le stationnement de quartier des résidents de la ville centrale et le stationnement de courte durée dans les rues commerciales en période hors pointe.

Les urbanistes de l'INRS dénoncent en outre les subventions à l'implantation résidentielle en banlieue et la chasse aux résidents à laquelle se livrent plusieurs municipalités.

L'institut suggère la création d'une régie chargée «de fixer, selon des critères scientifiques, des paliers d'imposition foncière qui tiendraient compte des coûts réels».

L'INRS-Urbanisation prône l'abandon des subven-

tions aux maisons individuelles isolées neuves au profit d'une aide à l'accession à la propriété de maisons jumelées, en rangée ou en copropriété, et à la rénovation du stock urbain.

Les chercheurs souhaitent voir imposer aux municipalités l'obligation d'imputer tous les coûts des infrastructures aux constructeurs, de soumettre leurs projets résidentiels à des études d'impacts et de modifier leur zonage en faveur d'une certaine densification démographique.

De son côté, le Conseil central de Montréal qui regroupe les 80 000 syndiqués de la CSN dans la région, a proposé hier la constitution de deux nouvelles communautés urbaines sur les rives sud et nord, et d'un Conseil régional de développement du Grand Montréal qui chapeauterait les trois communautés urbaines.

Le Groupe de travail, présidé par Claude Pichette, tient aujourd'hui sa dernière journée d'audiences à laquelle participent les maires de la banlieue, ceux de la Rive-Sud, et la Communauté urbaine de Montréal.

Les contrats du casino

Loto-Québec assure que les dés ne sont pas pipés

DANNY VEAR
LE DEVOIR

Pendant que Loto-Québec assure que le «dossier casino» est blanc comme neige, le Parti québécois se dit peu surpris que la majorité des firmes professionnelles qui ont obtenu les contrats des travaux pour le casino de l'île Notre-Dame aient contribué à la caisse du Parti libéral du Québec.

«C'est de la routine, c'est la logique des chansons de Brassens, les copains d'abord. C'est simple, ceux qui veulent des contrats avec les libéraux doivent contribuer à la caisse du parti», affirme Michel Bourdon, député de l'opposition officielle à l'Assemblée nationale.

LE DEVOIR révélait hier que des administrateurs de sept des dix firmes concernées ont versé ensemble une somme de 37 675\$ à la caisse du parti au pouvoir de 1989 à 1991.

«Malheureusement familial, c'est un comportement inacceptable», ajoute le député Bourdon. «Les dés seront-ils également pipés au casino?» a demandé Yves Blais, le député du PQ responsable du dossier des casinos.

Furieux, le président de Loto-Québec, Michel Crête, a déploré le «sensationalisme» de l'article du DEVOIR et affirmé qu'il n'y avait aucun lien entre une contribution au PLQ et l'octroi d'un contrat.

De toute façon, a-t-il noté, la majorité des firmes du Québec contribuent au PLQ. «Si 90% des firmes d'ingénieurs et d'architectes du Québec contribuent à la caisse du PLQ, alors on peut dire que, avec notre ratio de sept firmes sur dix, on a discriminé les firmes qui ont versé des montants au parti!», s'est-il exclamé.

A l'occasion d'une entrevue dans son bureau, hier, accompagné des responsables des communications et du dossier du casino de Loto-Québec, M. Crête a assuré que les firmes professionnelles ont été choisies selon les procédures normales d'appel d'offres. «Les firmes

ont été choisies de la façon la plus claire et la plus transparente», a-t-il dit.

Loto-Québec avait confié le mandat de choisir les firmes professionnelles pour le casino à la Société Immobilière du Québec. La SIQ a établi des critères précis que les firmes devaient rencontrer. Puis, des comités de sélection ont retenu les firmes gagnantes.

En ce sens, dit-il, il importe peu que ces firmes aient contribué ou non au PLQ. Le président de Loto-Québec s'est même dit étonné que trois firmes sur dix n'aient pas contribué à la caisse du parti au pouvoir. En fait, il serait plutôt surpris si elles n'avaient pas contribué, a-t-il dit.

Corrigeant une erreur du DEVOIR, il a souligné que le consortium responsable de la gestion du projet était composé des firmes Décaré (contrairement à Candérel) et Concordia. «On les a choisies parce qu'elles étaient reconnues pour compléter des travaux à l'intérieur de délais très courts», a-t-il dit. Dans tous les cas, M. Crête a relevé l'excellence des firmes choisies.

Pas de contributions au Parti québécois

M. Crête a également mis en doute une information du DEVOIR selon laquelle aucun des administrateurs des firmes choisies qui ont contribué à la caisse du PLQ n'avait contribué à la caisse du PQ de 1989 à 1991.

Selon lui, l'un des associés de la firme Provencher, Roy et Associés lui aurait affirmé qu'il avait contribué à la caisse du PQ au cours de cette période.

Après une nouvelle vérification des listes de la direction du financement des partis politiques, l'administrateur en question n'a pas contribué à la caisse du PQ de 1989 à 1991.

Le rapport annuel de la direction du financement des partis politiques recense les dons entre 100\$ et 3000\$ des individus.

Intégration, mais pas assimilation



PHOTO ROBERT SKINNER

DANS un corridor du métro McGill, hier, on pouvait voir des jeunes installés... sur des banquettes, réfléchissant à voix haute sur l'intolérance et l'intégration dans la société québécoise. Cette production du Théâtre du Pot aux Roses lançait la Semaine interculturelle nationale, une initiative du gouvernement québécois qui se poursuit jusqu'au 2 avril, et qui présente 350 activités dans onze régions du Québec. Le coureur Bruny Surin, porte-parole officiel de la Semaine, a voulu s'engager «parce que les jeunes s'identifient à moi, et qu'il me fait plaisir de les aider à garder confiance». Mais pour le célèbre sprinter, «s'intégrer ne veut pas dire s'assimiler».

Côté réaffirme sa ferme volonté de déménager l'Hôtel-Dieu

Québec (PC) — En s'attaquant au passage à la presse, le ministre Marc-Yvan Côté a réaffirmé hier sa ferme volonté de déménager l'Hôtel-Dieu de Montréal du centre-ville à Rivière-des-Prairies.

«On veut le faire à Rivière-des-Prairies et on le fera à Rivière-des-Prairies. C'est ça qui est la décision du conseil (des ministres) et cette décision n'a pas changé», a lancé le ministre de la Santé et des Services sociaux au cours d'un débat hier à l'Assemblée nationale.

Il a de plus averti les intéressés que s'il est forcé de battre en retraite, l'Hôtel-Dieu perdra nécessairement du galon: «Si ce n'est pas à Rivière-des-Prairies, le statut universitaire tombe... C'est elle, la réalité. Il faut la regarder en face», a-t-il ajouté en s'inspirant d'un rapport d'experts.

Au nom de l'opposition péquiste, le député Rémy Trudel a dit croire que le titulaire de la Santé est à préparer un compromis depuis le report des travaux de construction du nouvel hôpital, initialement prévus pour la semaine prochaine.

Pour lui, la volte-face du ministre Côté ne serait plus qu'une question de temps.

Illusions et faux espoirs, rétorque le ministre en déposant une liasse de documents tendant à prouver que les entrepreneurs retenus pour effectuer des travaux sont ceux-là mêmes qui ont reçu pour 91 millions\$ de contrats distribués pendant les années de pouvoir du PQ, de 1976 à 1985.

Et le ministre Côté s'en est pris ensuite à la presse en général à laquelle il a reproché «un déséquilibre absolument honteux en terme de couverture».

Après deux heures d'un débat en forme de monologues et d'accusations, l'opposition a exhorté le gouvernement à retraiter pour empêcher l'irréparable et faire du nouvel hôpital de Rivière-des-Prairies «une espèce de Mirabel hospitalier».

Marc-Yvan Côté a promis une décision finale dans les prochaines semaines ou les prochains mois.

Un million de visiteurs au Biodôme

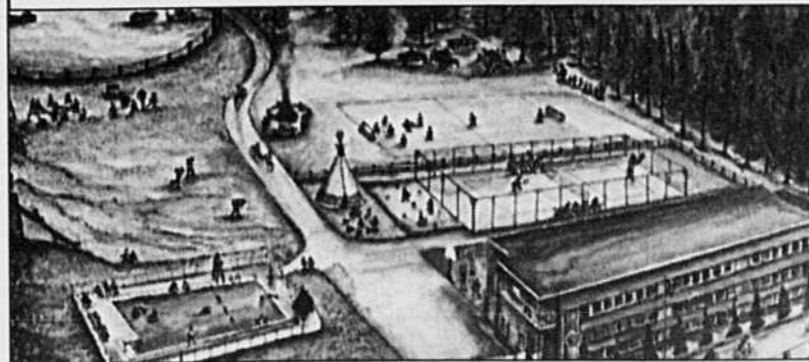
LE DEVOIR

Après avoir dépassé le million de visiteurs en neuf mois seulement, le Biodôme de Montréal, histoire de consolider son développement, vient de fonder la Société des amis du Biodôme. Son objectif? «Faire connaître et apprécier le monde vivant afin de favoriser chez les membres et le public en général une prise de conscience face à la protection, à la gestion et à la conservation du patrimoine naturel.» Cette Société des amis du Biodôme de Montréal est présidée par M. Normand Miron.



CAMPS D'ÉTÉ CAMP INTERNATIONAL ALTITUDE 2001

- Sports & Plein Air
- Escalade
- Canot
- Hébertisme
- Vélo de montagne
- Camp indien
- Camp pionnier
- Activités en anglais



Montréal (Collège Français)
(514) 495-2581

Sainte-Hélène-de-Chester
(819) 382-2332 (819) 382-2300

OUI, JE DÉSIRE RECEVOIR VOTRE DÉPLIANT



NOM.....
ADRESSE.....
VILLE..... CODE.....

CAMP DE VACANCES INTERNATIONAL
ALTITUDE 2001
SAINTE-HÉLÈNE-DE-CHESTER
GOP 1HO

LE DEVOIR

Conférence sur le remplacement des dents par l'implantologie dentaire

L'équipe du Dr Luc Chaussé, qui pratique l'implantologie à Beloeil, est heureuse de vous annoncer qu'elle offrira également ses services d'implantologie dentaire à Montréal, en association avec la clinique du Dr Jean Lachance située au Complexe Desjardins.

Avec 16 années d'expérience en chirurgie buccale et en fabrication de prothèses dentaires, avec une spécialisation extensive en implantologie (entre autres à l'Institut Branemark, en Suède, et à l'Université de New-York), notre équipe est en mesure de vous aider de façon sécuritaire et optimale à

retrouver le sourire et les avantages de votre dentition naturelle, que vous ayez perdu une seule, quelques-unes ou toutes vos dents.

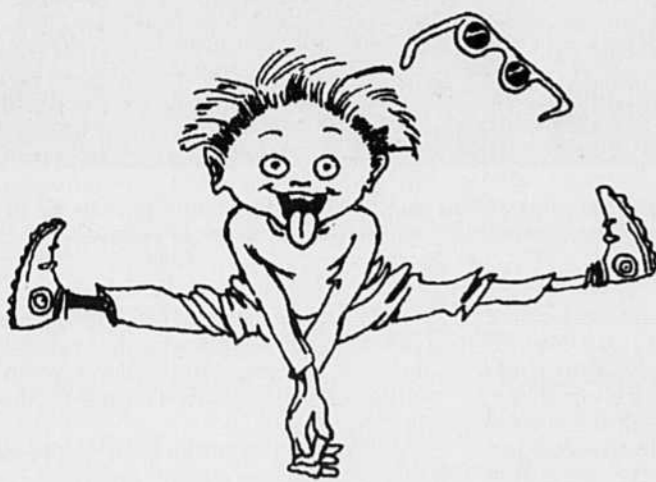
Afin de constater l'étonnante facilité des traitements et tous les avantages des prothèses sur implants, nous vous invitons à assister à l'une de nos conférences (suivie, si vous le désirez, d'une consultation personnalisée sans frais) qui se tiendront à l'Hôtel Méridien du Complexe Desjardins (accès facile par métro ou par la route); les samedis 3 et 17 avril. De la documentation vous sera remise et vous pourrez rencontrer des patients ayant reçu des traitements d'implants.

Vous êtes bienvenus.

Réservez au (514) 464-3368
ou au 1-800-263-3368.

CLINIQUE
D'IMPLANTOLOGIE
DENTAIRE
DE MONTRÉAL

DR LUC CHAUSSÉ



RENAUD-BRAY

MAINTENANT RUE SAINT-DENIS! COIN RACHEL...

4233 rue Saint-Denis — Tél.: 499-3656

LE DEVOIR

POLITIQUE

Les Québécois sont-ils intolérants?

Les réactions négatives à l'arrivée d'Elijah Harper dans l'équipe libérale font sourciller le Canada anglais

CHANTAL HEBERT

DE NOTRE BUREAU D'OTTAWA

Les réactions généralement négatives suscitées au Québec par l'arrivée de l'autochtone manitobain Elijah Harper dans l'équipe électorale de Jean Chrétien ont débatté un débat sur la tolérance au Québec.

Ce débat, qui mobilise presque exclusivement les médias de langue anglaise, se fait sur le dos du Québec alors que des ténors du Parti libéral, des analystes et des porte-parole autochtones laissent entendre qu'un fort courant anti-autochtone, plutôt que le seul rôle de M. Harper dans l'échec du lac Meech, alimente ses problèmes d'image au Québec.

Le débat met également en cause le premier ministre Brian Mulroney qu'on accuse de toutes parts de jeter de l'huile sur le feu.

Le 17 mars dernier, le premier ministre a commenté ainsi la perspective de voir Elijah Harper devenir porte-drapeau libéral dans la circonscription fédérale de Churchill, au Manitoba.

«Vous avez M. Chrétien, M. Harper, et avec Deborah Coyne vous auriez toute la famille rassemblée, ils devront expliquer ça au Québec et ailleurs», a lancé Brian Mulroney au sujet des difficultés qui attendent les libéraux au cours de la prochaine campagne en raison de la présence parmi eux de plusieurs adversaires connus de l'accord du lac Meech.

Vérification faite, ces paroles du premier ministre n'ont à peu près pas été rapportées au Québec. Et Brian Mulroney n'est pas revenu publiquement sur la question avant cette semaine, alors qu'elle défrayait déjà la chronique dans la plupart des médias francophones.

Mais cela n'empêche pas les libéraux de soutenir depuis plusieurs jours que Brian Mulroney est un des grands responsables des difficultés engendrées pour les troupes de Jean Chrétien au Québec par la candidature fédérale d'Elijah Harper.

«Ce que M. Mulroney fait est à mon avis 'divisif', dangereux et dépasse la simple politique partisane. Le premier ministre joue à liguier les gens les uns contre les autres», accusait mercredi le libéral de Terre-Neuve Brian Tobin.

«Je crois qu'il y a des journalistes qui jouent avec ça et certainement que M. Mulroney le fait aussi. C'est symptomatique de Brian Mulroney qui a passé des années à monter les Canadiens les uns contre les autres», ajoutait son collègue coprésident de la campagne libérale André Ouellet.

Dans une analyse parue dans le quotidien *Globe and Mail*, on pouvait également lire jeudi que le premier ministre attribuait, par ses paroles, l'échec de l'accord du lac Meech aux autochtones.

«La race et la politique ne sont habituellement pas reliées au Canada, sauf quand ces deux communautés (les autochtones et le Québec) sont associées ensemble à une controverse», affirmait-on dans le même article.

Même si ce débat fait rage presque en marge du Québec et des principaux intéressés, la thèse d'un resac inspiré par le racisme plutôt que par les séquelles du lac Meech a trouvé preneur parmi les autochtones québécois.

Yves Assiniwi, conseiller du Conseil national des autochtones, a déclaré à Radio-Canada cette semaine que

les résultats du référendum sur l'accord de Charlotte-town indiquaient que les Québécois n'avaient vraiment jamais appuyé l'accord du lac Meech.

Selon lui, les résultats du 26 octobre dernier font la preuve de cette thèse parce que l'accord rejeté à cette occasion reprenait les principaux éléments de l'entente conclue au lac Meech.

Au cours de cette entrevue, M. Assiniwi ne laissait planer aucun doute quant à son analyse des réactions négatives enregistrées par les libéraux au Québec à la suite de l'admission d'Elijah Harper dans leurs rangs.

«Il n'y a pas de députés autochtones au Québec», a-t-il fait remarquer à l'appui de son argumentation.

Entre-temps, jusqu'à présent, les critiques émises par les députés conservateurs du Québec ont été ciblées exclusivement sur le débat du lac Meech.

«Je ne mets pas en doute les mérites personnels de M. Harper, mais je mets fortement en doute le jugement du chef libéral qui, après avoir embrassé Clyde Wells à Calgary le lendemain même de la mort de Meech, donne maintenant l'accolade à Elijah Harper, et ainsi déclaré jeudi à la Chambre des communes le député de Laurentides Jacques Viens.

Quant à Elijah Harper lui-même, il a affirmé être confondu par les réactions suscitées au Québec par son lancement dans le Parti libéral fédéral.

«Je ne sais pas pourquoi ils ont si peur. Je ne sais pas ce qu'un pauvre petit Indien pourrait leur faire. Ils devraient être contents que je sois là. Je crois que cela ne peut qu'étoffer le débat sur l'unité canadienne», a-t-il affirmé au terme d'un passage à Terre-Neuve et d'une visite au premier ministre Clyde Wells.



Les libéraux soutiennent depuis plusieurs jours que Brian Mulroney est un des grands responsables des difficultés engendrées pour les troupes de Jean Chrétien au Québec par la candidature fédérale d'Elijah Harper.

Les syndicats du secteur public et parapublic en Ontario songent à un Front commun

SUZANNE DANSEREAU
PRESSE CANADIENNE

Toronto — Face aux rumeurs persistantes de compressions majeures, de baisses de salaires et de coupures de postes qui s'abattent sur eux, les syndicats du secteur public et parapublic en Ontario songent sérieusement à créer un Front commun pour faire valoir leurs intérêts.

«Ce serait une première dans l'histoire du syndicalisme ontarien.

La division ontarienne du Syndicat canadien de la fonction publique, qui compte 170 000 membres, pourrait s'unir au Syndicat des employés du gouvernement de l'Ontario, qui compte 110 000 membres, dans une coalition ou front commun, a indiqué hier le président ontarien du SFCP, M. Sid Ryan.

«Nous y songeons et j'en ai parlé avec Fred Upshaw (le président de SEGO)», a-t-il déclaré. M. Ryan n'exclut pas que d'autres syndicats se joignent au front commun.

Le gouvernement ontarien a indiqué récemment qu'il devra réduire de la taille de son appareil d'Etat et couper dans ses programmes, dans le but de réduire ses dépenses et lutter contre l'augmentation de son déficit qui se chiffre à 12 milliards pour l'année fiscale en cours.

La rumeur veut que 18 000 emplois — le cinquième de la fonction publique — soit retranchés.

Une nouvelle de *Globe and Mail*, publiée hier, indique que le gouvernement songe également à faire accepter des réductions de salaires aux 900 000 employés qui travaillent dans le secteur public et parapublic (hôpitaux, écoles et municipalités).

Citant plusieurs sources anonymes, le *Globe* rapporte que l'on songe à s'attaquer aux avantages sociaux des employés, notamment les vacances et les congés de maladie.

Le plan — ou ballon d'essai — du gouvernement ontarien suscite l'ire des syndicats: «Cela empoisonne l'atmosphère et sabote complètement nos négociations collectives», lance M. Ryan.

La semaine dernière, Fred Upshaw

a laissé planer la menace de la grève.

Les rumeurs concernant les coupures du gouvernement ontarien s'apparentent à ce que le Québec demande à ses syndicats: abolition de 12% des postes de la fonction publique d'ici cinq ans, gel des salaires ou réductions des avantages sociaux.

Selon M. Ryan, le front commun intersyndical ontarien aurait deux objectifs: mobiliser les syndicats contre les coupures ou les baisses de salaires — comme cela s'est fait au Québec —

mais aussi travailler avec le gouvernement néo-démocrate de Bob Rae en vue de l'élaboration d'une convention collective commune, qui s'appliquerait aux membres des deux syndicats.

La convention pourrait s'étendre sur trois ou quatre ans et, ainsi, permettre de répartir les coupures de postes ou autres compressions, a ajouté M. Ryan.

Quant à lui, M. Ryan croit qu'il est possible pour le gouvernement de l'Ontario de rationaliser sans faire de mises à pied.

«Nous tenons à la sécurité d'emploi. Nous croyons que l'on peut procéder par attrition, prérétraiement et travail à temps partagé, a dit M. Ryan. C'est ce que la convention pourrait gérer.»

M. Ryan parle de signer un espèce de «contrat social» avec les employés du secteur public et parapublic.

Il relate que la chose s'est produite en Colombie-Britannique, où le gouvernement néo-démocrate de Mike Harcourt vient de signer avec trois syndicats du milieu hospitalier une entente de convention collective allant jusqu'en 1996 et prévoyant notamment l'abolition de 4500 postes et une réduction de la semaine de travail en échange d'un gel de salaire pour la première année.

Le gouvernement ontarien réagirait positivement à ce front commun, estime le président du caucus des députés NPD à Queen's Park, M. Steve Owen.

«Il est grand temps que les syndicats s'unissent et acceptent de collaborer avec le gouvernement», estime-t-il.

Campbell se dit fière de ses «racines montréalaises»

La ministre de la Défense évite de s'empêtrer dans les débats de fond

JEAN DION
LE DEVOIR

Kim Campbell, celle qui dit «apporter le printemps», est consciente de ses «faiblesses» en français, mais elle a quand même amorcé son opération-charme au Québec à grands rappels de ses racines montréalaises.

Au lendemain de l'annonce officielle de sa candidature, la favorite dans la course à la succession de Brian Mulroney ne s'est pas empêtrée dans les débats de fond, hier, lors d'une visite-éclair au cours de laquelle elle a inauguré son quartier général de Montréal et rencontré quelques dizaines de membres de son organisation.

Dans une salle exiguë au possible — question de donner l'impression qu'on se bouscule pour la rencontrer? —, Mme Campbell a livré un bref discours en français uniquement, indiquant qu'elle avait choisi de débarquer à Montréal dès le premier jour de sa campagne «parce que les gens du Québec ont été parmi les premiers à montrer leur appui pour moi».

«Je suis touchée par l'appui qu'on m'a donné au Québec.

J'espère qu'il va durer, même après qu'on m'aura entendu parler français... Pour moi, parler français est un effort d'amour parce que c'est une belle langue et je suis toujours fière de mes racines montréalaises», a-t-elle dit, indiquant que son père est né à Montréal et que «le fait français a toujours été, pour moi, une chose merveilleuse, une partie intégrante du Canada».

Sur la scène, Mme Campbell était accompagnée d'une dizaine de députés conservateurs du Québec, des ministres Pierre Blais, Gilles Loiselle et Monique Landry, de l'ancien ministre Marcel Masse et des sénateurs Gérard Beaudoin et Solange Chaput-Rolland. Mme Landry l'a d'ailleurs présentée comme «la première femme premier ministre du Canada», au grand plaisir de l'auditoire.

Devant ses supporters, la ministre de la Défense a surtout parlé de la nécessité de «rassembler les Canadiens» pour préparer l'avenir, une tâche pour laquelle elle assure avoir toutes les qualités requises.

Cependant, devant les journalistes en conférence de presse, Mme Campbell, qui avait déjà reproché à son ancien chef Bill Vander Zalm d'être «charismatique mais sans substance», s'est contentée d'émettre des généralités. Il se dégage néanmoins de ses propos que le débat sur la Constitution ne sera pas à l'ordre du jour de la campagne au leadership.

«La chose la plus importante, c'est de créer un environnement de coopération pour permettre de recommencer les discussions, a dit Mme Campbell. Mais je pense qu'aujourd'hui, ni les Canadiens ni les Québécois ne sont prêts à rembarquer dans le dossier constitutionnel. Il y a beaucoup d'autres choses à faire.»

En attendant mieux, Kim Campbell se veut donc la candidate de «l'ouverture», qui proposera de mettre au service des électeurs «la volonté de comprendre profondément les besoins et aspirations de tous les Canadiens, mais surtout des Québécois. Je ne peux pas être plus spécifique que ça.»

Questionnée à savoir en quoi, selon elle, consistaient ces «aspirations», elle est demeurée vague, se limitant à faire valoir que ses propres origines sont un gage de rapprochement.

«J'approche l'avenir avec un esprit ouvert. Parce que je viens de la Colombie-Britannique, je peux peut-être comprendre mieux que d'autres le sens de l'aliénation des Québécois», a-t-elle expliqué, faisant allusion à la distance physique qui sépare sa province du siège du gouvernement fédéral.

Sur la nécessité pour les conservateurs



Kim Campbell: «J'approche l'avenir avec un esprit ouvert. Parce que je viens de la Colombie-Britannique, je peux peut-être comprendre mieux que d'autres le sens de l'aliénation des Québécois.»

de maintenir l'alliance avec les nationalistes québécois qui a contribué aux deux victoires de l'équipe Mulroney, Mme Campbell a laissé tomber qu'il y a une distinction à faire entre les nationalistes et les séparatistes. Je n'appuie pas le séparatisme.»

En matière d'économie, elle a aussi contourné les questions en indiquant qu'elle expliquera ses idées et sa vision au cours de la campagne au leadership. «Ce

que nous savons aujourd'hui, c'est qu'il n'y a pas de miracles à attendre de ce côté-là», a-t-elle dit, réitérant son appui aux grandes politiques conservatrices, dont le libre-échange.

Au terme de la conférence de presse, Mme Campbell est aussitôt repartie, à destination de l'Ontario cette fois. La «grande aventure» dont elle avait fait état plus tôt l'a définitivement happée.

McLaughlin ne voit pas le changement

Toronto (PC) — La leader du Nouveau Parti démocratique, Audrey McLaughlin, se dit persuadée que la candidate au leadership conservateur, la ministre Kim Campbell, aura fort à faire pour convaincre la population canadienne qu'elle incarne le changement. «Si on se fie à ce qu'elle a fait dans le passé, on constate que Mme Campbell a appuyé le traité de libre-échange, la TPS, les coupures dans les paiements de transfert et l'abandon du programme national de garderies», a déclaré Mme McLaughlin, hier, au cours d'une allocution devant des étudiants

en droit de l'Université York.

«En termes clairs, a-t-elle résumé, elle suit la même voie que Brian Mulroney.»

C'était la première fois que Mme McLaughlin s'en prenait publiquement à Mme Campbell depuis que la ministre de la Défense a annoncé officiellement ce que tout le monde savait: qu'elle serait candidate à la succession du premier ministre Mulroney.

Le chef néo-démocrate a tourné en ridicule la «Campbellmanie» qui frappe à travers le pays. «Les manies ont l'habitude, comme toutes les maladies, d'aller et de venir.»

RÉDACTEURS EN CHEF

Le samedi à 18 h

Animée par Francis Fox, une émission qui réunit, chaque semaine, journalistes, politicologues et diplomates des cinq continents pour un tour d'horizon des grands événements dans le monde.

Diffusé au Canada, aux États-Unis, en Amérique latine et dans les Caraïbes, c'est un débat sur l'actualité. À TV5, câble 15*.

Produit par Larry Shapiro - Les Affaires Mondiales en collaboration avec TV5.



* Peut varier. Consultez votre câblodistributeur.

TOUT UN DÉBAT!

LE DEVOIR

LE MONDE

PERSPECTIVES

BOSNIE-HERZÉGOVINE

La balkanisation des Balkans

THE NEW YORK TIMES

Belgrade — À l'approche du premier anniversaire de la guerre en Bosnie-Herzégovine, les forces serbes se sont engagées dans une offensive apparemment destinée à enterrer les plans de paix proposés sous le chaos et la dévastation créés sur le terrain.

Vu leur isolement diplomatique croissant, les Serbes semblent en effet convaincus que leur seul atout demeure la force militaire brute.

Leur raisonnement, selon toutes apparences, consiste à dire qu'ils feraient mieux, dans les circonstances, de conquérir les régions bosniaques qu'ils convoitent, tout en s'efforçant de retarder l'application des plans de paix jusqu'à ce que la situation se clarifie en Russie.

Tabler sur une défaite d'Elsine

«Depuis des mois, les Serbes comptent sur une défaite de Boris Eltsine et sur un appui continu de la part de la Russie; en ce moment, leur optimisme est à son maximum, fait remarquer un diplomate occidental. Leur offensive militaire vise à retarder les efforts diplomatiques déployés en faveur de la paix ainsi qu'à forcer une simplification radicale des propositions de découpage territorial mises de l'avant par les responsables du processus de paix.»

Puisque la Russie est un allié traditionnel des Serbes, le gouvernement de Serbie dirigé par M. Slobodan Milosevic est déçu par l'appui de M. Eltsine aux sanctions et aux autres mesures prises contre la Yougoslavie, qui ne comprend plus aujourd'hui que la Serbie et le Monténégro.

L'offensive des nationalistes serbes de Bosnie-Herzégovine a visé en priorité, jusqu'ici, la région orientale de cette république et au premier chef le territoire, encore détenu par les Musulmans, qui s'étend le long de la frontière avec la Serbie, autour de la ville de Srebrenica. Toutefois, on a également assisté à des assauts renouvelés contre Sarajevo, prenant la forme de lourds tirs d'artillerie et d'incursions de plus en plus fréquentes pour tester les défenses gouvernementales bosniaques dans la périphérie ouest de la capitale.

A Srebrenica et dans la région environnante, où 60 000 Musulmans se trouvent actuellement assiégés, il semble clair que l'objectif consiste à assurer le contrôle par les Serbes d'une région qui revêt une importance stratégique aux yeux de Belgrade. Or il s'agit d'un territoire qui, dans l'esprit des médiateurs internationaux Cyrus Vance et Lord Owen, doit demeurer sous contrôle musulman.

Lors d'une conférence de presse à Belgrade jeudi, l'adjoint au chef de mission des Nations unies Cedric Thornberry a dit que l'initiative serbe progresse de façon régulière, au rythme d'un ou deux villages musulmans par jour.

«En l'absence d'une offensive diplomatique d'importance, toute la région, y compris Srebrenica, pourrait tomber d'ici 15 à 20 jours, a affirmé M. Thornberry. Les conséquences sur le plan politique en seraient considérables.»

Sarajevo, un symbole

Les forces nationalistes serbes de Bosnie-Herzégovine ont à toutes fins utiles interdit cette région aux journalistes. Les Serbes ne font toutefois aucun mystère de leur intention de s'emparer de la région, qui est importante à leurs yeux parce qu'elle leur permettrait de contrôler la route reliant Belgrade à Pale, où se trouve le quartier général des Serbes de Bosnie-Herzégovine, de même que les deux rives de la Drina, dont le cours coïncide avec une bonne partie de la frontière actuelle entre la Yougoslavie (Serbie) et la Bosnie-Herzégovine.

«L'est de la Bosnie est serbe, a affirmé cette semaine en entrevue Aleksa Buha, conseiller de haut rang du leader serbe de Bosnie-Herzégovine Radovan Karadzic. Notre but est de vaincre l'ennemi. Dans une guerre, malheureusement, il faut aussi paralyser l'ennemi.»

A Sarajevo, l'objectif des nouveaux tirs serbes est moins clair. Les observateurs occidentaux doutent cependant que cette offensive serbe soit un prélude à un assaut en règle contre la capitale de la Bosnie-Herzégovine, parce qu'une telle attaque se traduirait par de lourdes pertes des deux côtés et risquerait de provoquer une intervention militaire occidentale.

Ces mêmes observateurs estiment plutôt que les tirs d'artillerie visaient à persuader le chef du gouvernement bosniaque Alija Izetbegovic de ne pas apposer sa signature au plan Vance-Owen. Cela aurait permis au chef des Serbes de Bosnie-Herzégovine Radovan Karadzic, qui rejette ce plan, de paraître moins isolé diplomatiquement. Si telle est la stratégie, elle a toutefois subi un revers jeudi, avec la signature du plan par M. Izetbegovic, aux Nations unies.

Les Serbes n'ignorent pas non plus que Sarajevo constitue le plus puissant symbole de la guerre pour l'opinion internationale et que son bombardement complique tous les calculs relatifs au processus de paix.

Morillon est content: le feu cessera demain

Nouveau convoi d'aide humanitaire pour Srebrenica

Si tout va bien, il y aura un nouveau cessez-le feu en Bosnie-Herzégovine dès demain matin et le général Philippe Morillon, commandant des Casques bleus pour la Bosnie, est confiant qu'il tiendra cette fois-ci. Pendant ce temps, les pays occidentaux s'apprentent à mettre sur pied un «paquet de nouvelles sanctions» contre Belgrade.

D'APRÈS AFP

Un accord a été conclu avec les Serbes de Bosnie pour «un cessez-le feu dans toute la Bosnie à partir de dimanche 12h» et pour le départ aujourd'hui d'un convoi d'aide humanitaire vers l'enclave musulmane de Srebrenica (est de la Bosnie) assiégée par les Serbes, a annoncé hier à Belgrade le général Eric-Lars Wahlgren, commandant de la FORPRONU dans l'ex-Yougoslavie.

Le général a annoncé également qu'il présiderait une réunion «au plus haut niveau» le 6 avril à l'aéroport de Sarajevo (sous contrôle de la FORPRONU) des dirigeants des trois communautés en conflit, Musulmans, Serbes et Croates.

Le cessez-le feu et l'organisation de la réunion à l'aéroport doivent encore recevoir l'accord des Croates et des Musulmans.

Le général Wahlgren s'exprimait à l'issue d'une réunion de cinq heures avec le chef des forces des Serbes de Bosnie, le général Ratko Mladic, à laquelle ont participé le général Philippe Morillon, commandant de la FORPRONU pour la Bosnie, l'envoyé spécial du Haut Commissariat pour les Réfugiés (HCR) José Maria Mendiluce et le responsable de la FORPRONU pour les affaires civiles Cedric Thornberry.

Les Serbes de Bosnie, qui ne sont plus qu'à deux kilomètres de Srebrenica et continuent de bombarder les villages voisins, selon le général Morillon, ont accepté le départ aujourd'hui vers la ville d'un convoi de 20 camions du HCR transportant de la nourriture, des médicaments et des feuilles plastiques pour remplacer les vitres brisées

pendant les bombardements, a indiqué le général Wahlgren.

Le convoi sera autorisé à évacuer «les blessés, femmes et enfants qui veulent quitter la ville», a-t-il ajouté en précisant que le général Morillon regagnera Srebrenica samedi.

«J'ai confiance. Je suis content», a déclaré le général Morillon à l'issue de la réunion en répondant par l'affirmative à un journaliste qui lui demandait s'il dispose de garanties fermes. Interrogé lui aussi sur les garanties dont il disposait, le général Wahlgren a déclaré: «Vous êtes cette garantie, en le faisant savoir au monde.»

«La paix n'est pas pour bientôt car les raisons qui ont provoqué la guerre n'ont pas disparu», a déclaré de son côté le général Mladic, manifestement moins optimiste que ses interlocuteurs.

Le général Mladic a par ailleurs critiqué l'ONU qui «a reconnu aux Sloènes le droit d'avoir un Etat à eux, alors qu'ils sont moins nombreux que les Serbes de l'ex-Bosnie-Herzégovine», à qui l'ONU refuse de créer un Etat à part en Bosnie.

Pendant ce temps, la communauté internationale, par le truchement du Conseil de sécurité de l'ONU, s'apprette à mettre toute la pression sur les Serbes, qui apparaissent désormais comme le seul obstacle à un règlement politique du conflit bosniaque.

Après la signature jeudi par le président Alija Izetbegovic (Musulman) de l'ensemble du plan de paix ONU-CEE, accepté également par les Croates, le Conseil de sécurité s'est déclaré prêt à adopter «les mesures qui s'imposeraient» pour obtenir l'appli-

tion du projet de règlement international.

Diplomates américains, britanniques, français et espagnols ont entrepris des contacts hier à New York pour mettre la dernière main à «un paquet de nouvelles sanctions» qui seraient dirigées contre Belgrade, seul gouvernement en mesure de forcer la main aux milices serbes bosniaques de M. Radovan Karadzic.

Le Conseil de sécurité pourrait également endosser les documents de paix, signés jeudi à New York, par une résolution qui pourrait être adoptée la semaine prochaine.

Cette stratégie vise à isoler totalement M. Karadzic, appelé à accepter sans délai le plan Vance-Owen.

Selon David Owen, médiateur de la CEE, l'étape suivante sera un renforcement du régime des sanctions «économiques et politiques». De son côté, M. Karadzic considère la carte de découpage provincial de la Bosnie comme étant «totalement inacceptable».

Il affirme que les Serbes pourraient quitter «toutes les instances» de la Conférence de paix sur l'ex-Yougoslavie, si de nouvelles sanctions étaient décidées contre la République Fédérale de Yougoslavie (RFY, Serbie et Monténégro).

Parmi l'éventail de mesures proposées par les Etats-Unis et la Grande-Bretagne figurent l'arrêt de toute forme de transit, en particulier sur le Danube, et de tout mouvement financier à destination et en provenance de la RFY. Des diplomates parlent d'isoler la Serbie au même niveau que l'Irak, avant la guerre du Golfe.

Monnaie-coupon contre monnaie forte

Sarajevo (AFP) — Que vous preniez votre taxi - ou votre verre de slivovitsa - à Sarajevo chez les Bosniaques, à Pale chez les Serbes, voire à Kiseljak chez les Croates, vous le paierez en billets de banque allemands: le conflit en Bosnie-Herzégovine a fait basculer le pays tout entier dans la zone mark.

La monnaie allemande, apportée par les touristes et envoyée chez les émigrés, a toujours occupé une place privilégiée dans l'ancienne Yougoslavie et dans les bas de laine de ses épargnants.

Aujourd'hui, elle s'est imposée naturellement dans le chaos économique né de la guerre. Les Serbes de Bosnie émettent leur propre monnaie, les Croates se servent du dinar croate et dans les régions contrôlées par le gouvernement bosniaque on ne trouve que des coupons censés remplacer les anciens dinars yougo-

slaves, mais pour lesquels on ne peut acheter que du pain, des cigarettes rationnées et le quotidien *Oslobodjenje*.

L'aide humanitaire distribuée gratuitement par l'ONU, les devises convertibles injectées par les 8.000 soldats de la FORPRONU et les différents degrés de siège que connaissent les villes bosniaques contribuent au désordre monétaire. La valeur du dinar-coupon au marché noir par rapport au mark varie du simple au quintuple par exemple entre Sarajevo et Visoko, à 30 km de la capitale, à l'AFP le vice-gouverneur de la banque centrale, Obrad Piljak.

Et encore, ces taux n'ont qu'une valeur théorique, car les prix des produits changent dans les mêmes proportions abruptes: les cigarettes sont six fois moins chères à Visoko qu'à Sarajevo, la viande dix fois moins chère..



Ce mineur a décidé hier de manifester son soutien à Eltsine en jouant quelques notes d'accordéon.

RUSSIE

Elsine marque des points

La motion de destitution ne devrait pas passer

Après une semaine de paroxysme dans la lutte politique que se livrent Boris Eltsine et les «conservateurs» du Parlement, le président russe a pu souffler hier: en limogeant son ministre de l'Économie il a réussi à apaiser la colère de ses rivaux qui ne semblent plus réclamer sa tête à tout prix.)

Moscou (AFP) — Convoqué pratiquement pour le destituer, le 9ème Congrès des députés du peuple russe (assemblée élargie) a tourné hier à l'avantage de Boris Eltsine, qui a réussi à faire appuyer par ses rivaux de ces derniers jours plusieurs de ses idées force, dont la disparition à terme du Congrès et la tenue d'un plébiscite le 25 avril.

En échange, le président a reconnu avoir «fait des erreurs» dans la gestion des réformes économiques et a accepté l'idée d'un gouvernement de coalition où les différentes forces du pays pourront proposer des candidats.

Il ne s'est pas prononcé en revanche sur le schéma qui paraît pratiquement inéluctable, même à certains de ses conseillers: celui d'élections générales anticipées, législatives et présidentielle, qui pourraient se tenir à l'automne prochain.

La concession sur le gouvernement de coalition est pratiquement la seule que le président ait accepté de faire pour l'instant. «Assez des compromis», avait-il d'ailleurs déclaré hier matin en arrivant au Grand Palais des Congrès du Kremlin, avant de pronostiquer le «match nul» pour les travaux de la journée.

L'opposition radicale maintient son intention de faire inscrire à l'ordre du jour une motion de destitution du pré-

sident, et pourrait le faire aujourd'hui à la reprise des débats.

Mais il est fort peu probable que cette motion obtienne les 689 voix nécessaires (2/3 des 1 033 députés inscrits). Et les appels à la modération du président de la cour constitutionnelle Valéry Zorkine, le silence du président du parlement Rousslan Khasboulatov et le retour à de meilleurs sentiments du vice-président Alexandre Routskoï, les trois principaux adversaires de cette semaine de paroxysme dans la lutte politique, vont sans doute en décourager plus d'un.

Sans compter que près de deux cents députés étaient absents tout au long de la journée d'hier.

Dès le début de la matinée, Boris Eltsine a reçu le soutien partiel du président de la cour constitutionnelle Valéry Zorkine. Après l'avoir durement accusé toute la semaine d'avoir violé la Constitution, M. Zorkine a fait amende honorable hier matin en avançant, visiblement très ému, une proposition de compromis en dix points.

Ce compromis, qui propose des élections législatives et présidentielle anticipées, permettrait à M. Eltsine de se débarrasser à court terme du Congrès, pesant organe législatif suprême hérité de l'époque soviétique.

CONCERTS DES GÉNÉRATIONS



Orchestre Métropolitain
Agnes Grossmann, chef
Oliver Jones, piano
Stewart Goodyear, piano
Louis-Philippe Simard
percussions

Billets disponibles, 10 \$

OM

ORCHESTRE MÉTROPOLITAIN
AGNES GROSSMANNles
PREMIERS
ALCAN

SPECTRUM

LES MARDI ET MERCREDI, 20 ET 21 AVRIL, 1993 - 20 HEURES, AU SPECTRUM DE MONTRÉAL
318, STE-CATHERINE O. BILLETTS AU SPECTRUM, (INF. 861-5851), CHEZ ADMISSION ET AU 790-1245 (+FRAIS)

Une saine alimentation fait aussi partie de la prévention

Fondation
québécoise
du cancer

Montréal (514) 527-2194 Québec (418) 681-9989 Estrie (819) 822-2125
1-800-363-0063

ENCAN
Les Beaux Objets

4520, de la Roche
coin Mt-Royal
Tableaux européens, tableaux canadiens,
huiles, gravures, meubles européens,
bronzes, porcelaines, bijoux, objets de
collection, horloges, meubles de style, etc.
MARDI le 30 mars 1993
19h00
INFO: 598-0827

Visite: lundi le 29 mars de 10h à 21h.



Amenez toute la famille!

Tout Prêt!

- Studios, suites d'une et de deux chambres à coucher
- Cuisines entièrement équipées
- Piscine intérieure et centre de conditionnement physique
- Stationnement souterrain
- Enfants de 18 ans ou moins demeurent gratuitement dans la suite de leurs parents
- Dégustez notre brunch de Pâques au restaurant Noah's

Tout Près!

- Musée Canadien des Civilisations
- Musée National des Sciences et de la Technologie
- Musée de l'Aviation
- Marché Byward, Canal Rideau

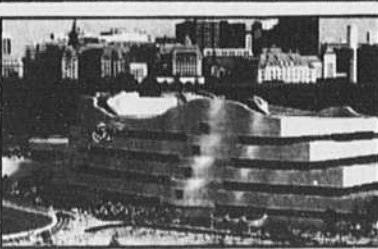
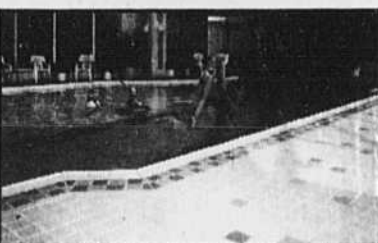
*Occupation simple ou double. Vend./Sam./Dim. Sujet à la disponibilité.

Passez de Joyeuses
Pâques à

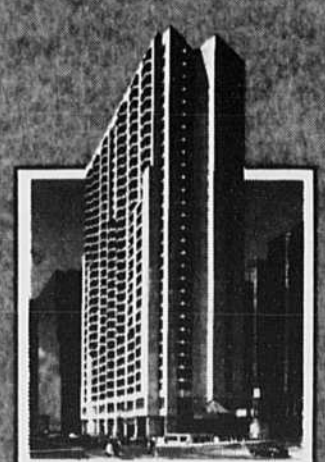
OTTAWA

Suites à partir de
83\$ par nuitée*

Tarif en vigueur du jeudi 8 avril au lundi 12 avril 1993



PLACE MINTO
SUITE HOTEL



Réervations:
1-800-267-3377 (613) 782-2360
Facsimilé: (613) 232-6962

À deux pas de la colline parlementaire
433 ouest, avenue Laurier,
Ottawa, (Ontario) K1R 7Y1
(613) 232-2200

LE MONDE

Être Russe dans les pays baltes

La double appartenance d'une minorité tranquille

Les deux millions de russophones s'interrogent sur leur avenir

MAISONS D'ENSEIGNEMENT

EN MONTÉRÉGIE ÉDUCATION INTERCULTURELLE SOIRÉE D'INFORMATION

L'Université de Sherbrooke offre une formation de 2^e cycle dans le domaine du pluralisme ethnoculturel. Cette formation est destinée aux éducatrices et éducateurs mais aussi aux professionnelles et aux professionnels de la santé, des services sociaux, de la sécurité publique et de l'intervention auprès des populations immigrées. Ces cours peuvent mener à une attestation d'études, un diplôme ou une maîtrise.

Date : le mercredi 21 avril, 19 heures

Endroit : Complexe Saint-Charles
Tour Ouest, 5^e étage
Locaux 514-515
(métro Longueuil)
Longueuil

Renseignements : (514) 670-4090

Veuillez confirmer votre présence avant le 16 avril.



UNIVERSITÉ
DE SHERBROOKE

UN PAYS DE CONNAISSANCE

JOSÉ-ALAIN FRALON
LE MONDE

Riga — Soixante-douze ans, bon pied bon oeil, Peteris Kudinovs — colonel en retraite de l'armée soviétique — ne décolère pas: «Nous qui avons libéré la Lettonie en 1944, qui avons perdu 150 000 soldats ici, aujourd'hui on nous appelle des occupants, des colonisateurs!» La veille, le colonel s'était rendu à l'administration de son quartier, dans les faubourgs de Riga, pour demander son certificat de résident permanent. Refusé! «Et pourtant, il y a 27 ans que j'habite dans cet appartement: maintenant nous ne sommes plus rien, sinon les citoyens d'un pays. L'URSS, qui n'existe plus».

«Russe estonienne ou Estonienne russe, comme vous voudrez.»

successieurs contre le peuple letton, Peteris Kudinovs s'exclama: «L'armée soviétique ne s'est pas livrée à des pillages, elle n'a pas coupé des arbres!» Certes.

Vanessa Boria, 27 ans, professeur, «Russe estonienne ou Estonienne russe, comme vous voudrez», vit apparemment avec une très grande sérénité sa double appartenance. Elle parle couramment l'estonien, et sa famille est installée à Tallinn depuis plusieurs générations, elle a participé à tous les combats pour l'indépendance du pays, ce qui lui a permis de recevoir la nationalité estonienne pour «services rendus à la patrie».

Entre le colonel «soviétique», indésirable et amer, et l'étudiante, enthousiaste et acceptée, il y a près de 2 millions de Russes dans les trois pays baltes, qui constituent 10% environ de la population totale de la Lituanie, 35% de celle de l'Estonie et près de 40% de celle de la Lettonie. Une situation explosive par les temps qui courent, peu favorables à la cohabitation harmonieuse de différentes communautés sur un même sol et qui est systématiquement envenimée par les responsables russes, toutes tendances confondues, qui se plaignent de la discrimination dont seraient victimes leurs «compatriotes» en Estonie et en Lettonie.

Le ton monte régulièrement après avoir demandé, et obtenu que des organisations internationales envoient des missions d'enquête sur place. Moscou multiplie les déclarations alarmistes. Après les menaces, les sanctions: le 15 février, la mairie de Moscou décide de suspendre

toute relations économique ou commerciale avec l'Estonie et la Lettonie «tant que les droits des russophones n'y seront pas respectés». Sans oublier les campagnes quotidiennes de dénonciation menées dans la presse russe contre les pays baltes.

Le voyageur qui, venant de Moscou, arrive à Riga ou Tallinn et s'attend à trouver des pays proches de la guerre civile, à rencontrer des russophones persécutés, sera surpris par le calme, la relative prospérité, l'apparente sérénité régnant dans les deux capitales baltes.

Et si, impromptu, il demande aux russophones rencontrés dans la rue ce qu'ils pensent de leur situation, il s'attirera invariablement les mêmes réponses: «Tout va bien, nous allons nous adapter, mais surtout, qu'on nous laisse tranquilles!» «Aujourd'hui, comme ça va mal chez eux, les Russes ont trouvé un bouc émissaire avec les pays baltes, comme hier, les Soviétiques faisaient tout retomber sur les épaules des Juifs», ironise Dimitri Liouchine, un russophone directeur de banque, arrivé à Tallinn à l'âge de 17 ans.

Aucun désir de retour

Une chose est certaine: alors que de nombreux Russes quittent actuellement des pays d'Asie centrale et se retrouvent à Moscou démunis de tout, très peu sont partis des pays baltes. Installés depuis longtemps, bénéficiant de conditions de vie bien meilleures que dans l'ensemble de l'ex-URSS, ils n'ont, pour le moment, aucun désir, ni aucune raison, de retrouver une Russie en proie à de terribles difficultés. Les conclusions des missions effectuées tant par la CSCE que par la commission des droits de l'homme de l'ONU vont dans le même sens, s'il est exagéré de parler de violation des droits de l'homme contre les communautés russophones des pays baltes, ces dernières sont en proie à une légitime appréhension.

Le premier conflit a porté sur la représentation politique des non-Baltes, et notamment des résidents russes, auront-ils ou non le droit de vote dans les premières élections d'après l'indépendance? Les Estoniens ont immédiatement répondu par la négative. Se prononçant par référendum, en juin dernier, ils ont même exclu de la participation aux élections législatives les russophones qui étaient en cours d'obtention de la nationalité estonienne.



tant pas moins de 14 cas). En revanche, les Russes, comme les autres «étrangers» présents dans les pays, peuvent participer aux scrutins locaux et municipaux.

«La majorité des russophones veulent être intégrés comme citoyens et non pas assimilés comme communauté», estime Hanon Barabaner, économiste, membre du bureau de l'«assemblée représentative» qui regroupe des mouvements de défense des russophones d'Estonie et dont le but est, avant tout, de privilégier le dialogue avec les autorités.

Militant de «Russie démocratique», un parti qui avait demandé, dès 1989, à Mikhail Gorbatchev d'accorder l'indépendance à l'Estonie, Hanon Barabaner a, pour le moment, refusé la nationalité estonienne que lui aussi pouvait obtenir pour «services rendus». «Une injustice ne justifie pas une autre injustice», dit-il, en s'insurgeant contre le fait qu'«aujourd'hui un groupe a tous les droits et un autre n'en a aucun».

Membre de cette même assemblée, Vladimir Lebedev représente la tendance «dure» des Russes vivant en Estonie. Adversaire de l'indépendance bien qu'il affirme en avoir été partisan, il cherche devant un interlocuteur étranger, à montrer sa modération. Mais, chassez le naturel... Interrogé sur la décision de la mairie de Moscou de couper toute relation avec l'Estonie, mesure réprouvée par l'immense majorité des russophones estoniens et lettons, il n'hésite pas à dire: «Quant l'enfant — traduit: L'Estonie — ne doit pas hésiter à employer la manière forte».

Des conditions de vie bien meilleures que dans l'ensemble de l'ex-URSS.

La nationalité estonienne, le premier ministre se félicite des conclusions des commissions d'enquête internationales.

«Un des membres d'une de ces commissions m'a même dit son

Aussitôt installé, le nouveau Parlement a voté une loi liant l'attribution de la nationalité, et donc du droit de vote, à une connaissance élémentaire de la langue estonienne (une des plus compliquées au monde, d'ailleurs, avec des déclinaisons comportant pas moins de 14 cas).

étonnement d'être là, habitué qu'il était à enquêter dans les pays où les minorités étaient victimes d'excès quotidiens», ironise le premier ministre qui conclut: «Chez nous, on ne brûle pas les maisons des immigrés!»

Si les Lettons n'ont pas encore défini la loi qui régira les élections générales de juin prochain, les premières depuis l'indépendance, tout porte à croire que les Russes en seront aussi exclus. Selon Andrejs Pantelejevs, président de la commission du Parlement pour les droits de l'homme et la question nationale, sur les 2,2 millions d'habitants que compte la Lettonie, 1,6 million, dont plus de 500 000 russophones, sont d'ores et déjà des citoyens à part entière puisqu'aux termes de la loi sont citoyens lettons toutes les personnes (ainsi que leurs descendants) arrivées dans le pays avant 1940.

Pour Andrejs Pantelejevs, adopter le principe de la citoyenneté pour tous, réclamé par de nombreux russophones, équivaudrait à transformer rapidement la Lettonie en «communauté binationale». «Compte tenu de la proximité immédiate de la Russie, de sa puissance, nous en deviendrons, à terme, le satellite», explique-t-il.

«L'adoption d'une deuxième langue nationale s'ensuivra, puis le droit à la réunion des familles, le droit d'entretenir des liens avec la mère patrie. Il sera alors difficile de contrôler la frontière de l'Est; on verra apparaître ensuite la double nationalité.» Mis «par la voie démocratique» en minorité dans leur propre pays, les Lettons se révolteront, et on verra apparaître «une situation désespérée comme celle qui s'est créée en Irlande du Nord».

«Collaborateurs» hier, «patriotes» aujourd'hui

Voilà pour les principes. Ce n'est d'ailleurs pas tant les lois en vigueur que les russophones critiquent que leur application, l'ambiance générale dans laquelle elles sont mises en vigueur. Souvent d'ailleurs, font-ils remarquer, par des fonctionnaires lettons qui veulent faire oublier, par leur patriotisme exacerbé d'aujourd'hui, leur collaboration d'hier avec le régime communiste.

En Estonie, leurs représentants insistent sur les absurdités découlant de l'application de la loi sur la langue officielle qui privent de leur emploi un certain nombre de personnes qualifiées. Et de citer ces capitaines au long cours destitués pour non-connaissance de l'estonien, ces médecins russes obligés de rédiger des ordonnances en estonien pour leurs patients... russophones. Ou encore ce représentant de la ville de Narva, peuplée à 93% de Russes, contraint de payer une amende pour avoir écrit en russe à l'administration de Tallinn.

En Lettonie, les russophones se plaignent des difficultés rencontrées pour tout simplement s'enregistrer, comme résident permanent dans leur quartier. Et puis, il y a les mille et une décisions ou projets de décision qui, disent-ils, visent essentiellement à leur discrimination. Depuis le 1er mai, seuls les Lettons enregistrés comme tels peuvent posséder des armes à feu, les «minorités» devant se contenter de bombes lacrymogènes.

Redevenir civilisés

Dans la vie de tous les jours, les heurts entre communautés sont, de l'avis unanime, «peu fréquents». Dans les transports en commun, bondés, il arrive bien entendu d'entendre des insultes. «Les gens sont devenus, méchants se plaint Larissa, si je leur demande le nom d'une rue en russe, ils font exprès de me répondre en letton!» Souvent? «Non, cela m'arrive environ une fois par mois!»

Son mari Dinta, dont la famille est installée depuis des générations en Lettonie, ne veut pas apprendre le letton «pour le moment», «car, dit-il, on nous force cruellement à apprendre cette langue comme si nous étions arrivés ici avec des mitraillettes». Pour lui, «la Russie n'aurait pas dû donner aussi rapidement l'indépendance à la Lettonie», qu'il considère «comme sa patrie». Mais il se battra «naturellement» du côté des Russes en cas d'affrontements violents.

Ouvrier chimiste à la retraite, Alkars Dzolis travaillait dans une entreprise qui employait près de 90% de russophones. «Quant je parle russe avec eux, ça va. Mais si j'emploie le letton, alors, je me fais traiter de fasciste». «Dans l'entreprise de ma femme, pour-suit-il, des cours gratuits de letton ont été organisés, eh bien, pratiquement aucun Russe n'y va!»

Pour lui, «bien sûr» que tous les Russes pourront rester en Lettonie, mais à condition qu'ils considèrent les Lettons comme des personnes, qu'ils soient plus humains». Un long temps de réflexion, et puis cette belle conclusion: «Lettons comme Russes, le communisme nous a fait perdre notre culture. Maintenant, ce qu'il faut, c'est que tous, nous devenions civilisés.»

COLLÈGE DE PHOTOGRAPHIE Marsan

1600, rue Berri, 31^eme étage, Montréal (Québec) H2L 4E4 • Métro Berri-UQAM

Devenez
photographe
professionnel
en moins
d'un an!

PROGRAMME D'ÉTUDES
COLLÉGIALES
INTENSIF DE 8 MOIS.
Prospectus gratuit

AVEC LE PROGRAMME
SPRINT, RETOURNEZ AUX
ÉTUDES AVEC UNE SUBVENTION
CORRESPONDANT À ENVIRON
90% DE VOTRE SALAIRE,
ET AUCUN FRAIS
DE COURS À PAYER

DÉBUT: SEPTEMBRE 1993

Nouveau: Ateliers de traitement
d'images sur Photoshop (Macintosh)

Programme de photographie
commerciale, A.E.C. 570.34,
Permis No. 749.553



842-8643

Faculté des sciences sociales
Université d'Ottawa

L'excellence
universitaire
en français!

Nos sept départements:

Criminologie, psychologie, science économique,
science politique, sciences du loisir, sociologie et
service social *

*Études de maîtrise uniquement.

Nos trois programmes interdisciplinaires:

Études des femmes, études canadiennes,
administration et politiques publiques.

Tous les cours sont offerts en français; on peut répondre à toutes les questions d'examen et réaliser tous ses travaux dans la langue de son choix (français ou anglais). Il est aussi possible de suivre des cours en anglais.

Bourses d'excellence
(renouvelables) à
l'admission et bourses au
mérite pour le 1er cycle.

Bourses d'assistantat et
de recherche pour les
étudiants et étudiantes
des 2^e et 3^e cycles.



Pour de plus amples
renseignements,
communiquiez avec:

Université d'Ottawa
L'admission
a/s de la Faculté
des sciences sociales
550 Cumberland
Ottawa (Ontario)
K1N 6N5
(613) 564-3928

CIEL 98.5

Cette année, écoutez CIEL!
ET PARCOUREZ LE MONDE!

ESPAGNE

IDENTIFIEZ
5 MOTS PASSEPORT
TIRAGE LE 31 MARS 1993

MOTS PASSEPORT	DATE DE DIFFUSION	REMPLISSEZ ET RETOURNEZ A: CIEL-ESPAGNE, C.P. 98.5, LONGUEUIL J4H 3Z3
NOM		PRÉNOM
ADRESSE		
VILLE	CODE POSTAL	
TÉLÉPHONE		

COUPON ORIGINAL OBLIGATOIRE PHOTOCOPIE REFUSÉE

LE DEVOIR

IBERIA

visiteurs

LE MONDE

CHINE

Les tribulations d'un philosophe déchu

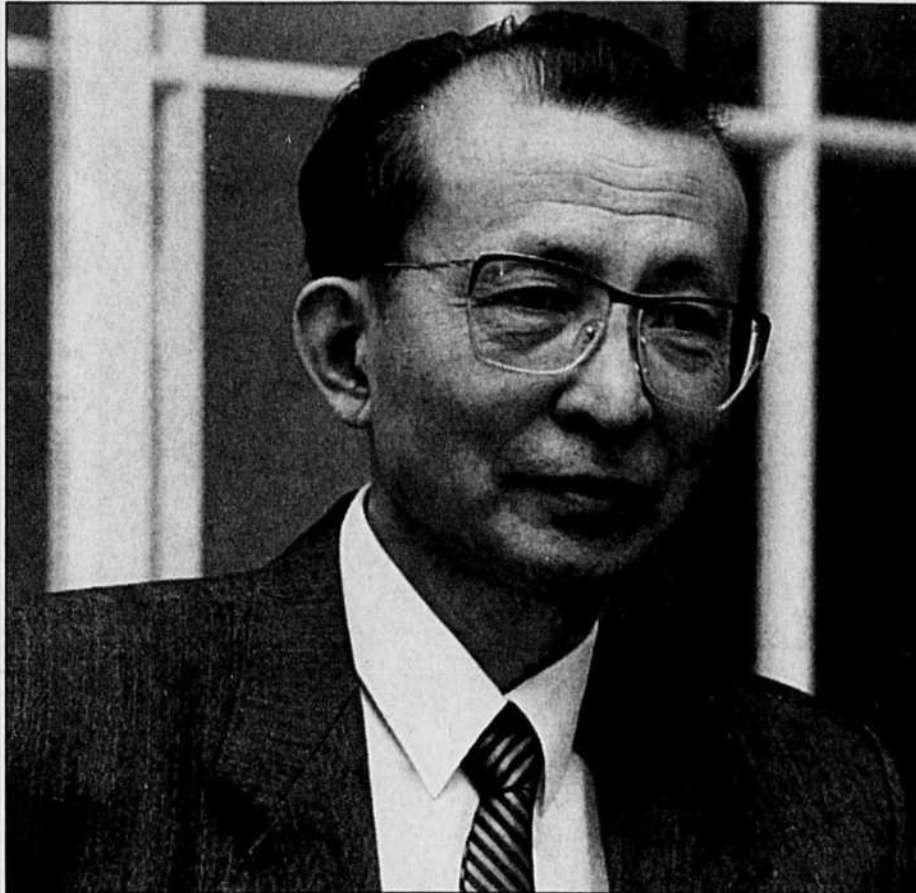
Guo Luo-Ji fait campagne contre les «conservateurs»

CLÉMENT TRUDEL
LE DEVOIR

Il fut un temps (1978) où Guo Luo-Ji, philosophe chinois au franc parler, occupait le poste de directeur adjoint au bureau du chancelier de l'université de Pékin, dirigée par le prestigieux physicien Zhou Peiyuan. Qualifié «d'ennemi de classe» par le PC chinois, voire d'«avant-garde du libéralisme bourgeois» il sera déchu de sa tâche et relégué à l'université de Nankin qui constituera une sorte de «résidence surveillée». Guo avait connu pire durant la Révolution culturelle, dans un camp de travail où lui était réservée la «remise à vaches» et où il fut malmené et sous-alimenté. Son secret de résistant, de «dissident» au sens que les communistes donnent à ce mot, il le doit à son attachement à la liberté et à la démocratie. C'est ainsi qu'il osa contester les décisions qui le privaient de ses droits fondamentaux.

Le but du professeur Guo est de forcer le régime communiste et le gouvernement chinois à respecter «des lois qu'ils imposent sans vraiment vouloir les appliquer». L'une d'entre elles est la Loi sur les différends administratifs (Administrative Litigation Law) à laquelle il eut recours, sans succès immédiat; en bon pédagogue, il contribua «avec des amis qui continuaient de m'appuyer» à habituer le peuple chinois à «ne pas accepter l'injustice», à utiliser les lois existantes, même imparfaites, pour se protéger contre les abus et pour exiger des compensations lorsqu'un citoyen se sent lésé dans ses droits.

M. Guo est présentement invité, à l'Université Columbia (New York), de l'East Asian Institute. Il siège au conseil de l'organisme «Human Rights in China», de New York. Aux bureaux montréalais de l'Association pour une Chine Démocratique, hier à Montréal, Guo Luo-Ji a évoqué son adhésion au courant de pensée communiste en réaction contre la dictature du Kuomintang ainsi que les difficultés qui furent siennes dès qu'il se mit à contester les injustices qui subsistaient après la prise du pouvoir par Mao en 1949. Maintenant exclu du Parti communiste chinois, il souligne qu'il a osé en 1981 s'opposer à Deng Xiaoping à propos d'un article qui «pour un Occidental» a l'air d'aller de soi: «Le problème politique, on peut en discuter», Deng Xiaoping en fut «très fâché» et il s'ensuivit un veto des hautes sphères du parti! Le *Quotidien du Peuple* (et tous les autres journaux) boycotteront désormais Guo Luo-Ji qui n'a pas la possibilité de faire circuler en «sa-



Guo Luo-Ji: combattre pacifiquement le régime de Pékin..

PHOTO JACQUES GRENIER

cratique, hier à Montréal, Guo Luo-Ji a évoqué son adhésion au courant de pensée communiste en réaction contre la dictature du Kuomintang ainsi que les difficultés qui furent siennes dès qu'il se mit à contester les injustices qui subsistaient après la prise du pouvoir par Mao en 1949. Maintenant exclu du Parti communiste chinois, il souligne qu'il a osé en 1981 s'opposer à Deng Xiaoping à propos d'un article qui «pour un Occidental» a l'air d'aller de soi: «Le problème politique, on peut en discuter», Deng Xiaoping en fut «très fâché» et il s'ensuivit un veto des hautes sphères du parti! Le *Quotidien du Peuple* (et tous les autres journaux) boycotteront désormais Guo Luo-Ji qui n'a pas la possibilité de faire circuler en «sa-

mizdat» ses écrits - tout au plus fera-t-il exception pour des articles parus sous un pseudonyme. Le PC chinois ne dit pas que «le problème politique ne se discute pas», mais il fait savoir à sa manière ce qui est tabou, souligne-t-il.

Déterminé à rentrer en Chine

Cet intellectuel a choisi de combattre pacifiquement un régime qui se retrouve dans une situation contradictoire, avec cette modernisation rapide de l'économie (il existe au moins cinq «zones économiques spéciales» où l'on vit en laboratoire à l'heure de l'économie de marché) et de conservatisme au plan politique: «Je suis déterminé à rentrer en Chine parce que c'est là le champ de bataille pour

continuer mes luttes et ma résistance, comme avant».

Outre la répression idéologique qui a cours en Chine, le professeur Guo a abordé notamment la question du Tibet, celle des relations avec l'Occident et le Japon et le nécessaire contact des universités et instituts de recherche chinois avec les fondations occidentales qui sont susceptibles de faire des dons de publications et de livres.

Du Tibet, il commence par dire qu'il n'a pas une connaissance très grande. Prié de dire si le militant des droits de la personne qu'il est réagit aux violations des droits d'expression et d'association des Tibétains, il répond que «Chinois ou Belges, pas de différence là-dessus; s'il y a violation des droits, c'est condamnable». Autre chose, selon lui, est la question de la «nationalité» et de l'indépendance éventuelle du Tibet. «Il n'est pas sûr qu'indépendance serait synonyme d'amélioration au chapitre des droits» au Tibet selon ce Chinois qui estime que les exilés tibétains parlent plus fort que les Tibétains de l'intérieur «parmi lesquels il ne semble pas y avoir consensus sur ce point».

Le Japon, l'un des rares pays à n'avoir pas élevé la voix contre le massacre de la place Tien An Men en 1989, a une conduite «myope» en s'en tenant uniquement à un langage d'affaires, croit le professeur Guo selon lequel la pression internationale sur Pékin en vue d'une amélioration des droits de la personne peut aller de pair avec des avantages commerciaux et que le peuple chinois se trouve grandement réconforté lorsqu'il sent que des appuis aux réformes et à la démocratisation s'expriment dans plusieurs pays étrangers, faisant reculer la possibilité d'une hégémonie des «conservateurs» à Pékin.

Qu'advient-il de Hong Kong qui doit retourner en 1997 à la Chine? Ou cette ville servira de pont avec les grands pays occidentaux ou «le communisme y resserrera son contrôle», dit Guo. Mais il demeure possible que joue le principe du pendule et que Hong Kong aille de l'avant après un temps d'arrêt.

EN BREF

MARCHANDAGE NUCLÉAIRE?

Johannesburg (AFP) — Le Congrès national africain (ANC) a émis hier l'hypothèse qu'un «marchandage» entre l'Afrique du Sud et les États-Unis soit à l'origine de l'annonce mercredi par le président Frederik de Klerk d'un démantèlement du matériel nucléaire militaire sud-africain. Lors d'une conférence de presse, MM. Roger Jardine, responsable du département Science et Technologie à l'ANC, et Abdul Minty, directeur de «Campagne contre la collaboration militaire et nucléaire avec l'Afrique du Sud», créé en 1977 et basé en Norvège, ont affirmé ne pas croire aux déclarations de M. de Klerk selon lesquelles ce matériel, fabriqué entre 1974 et 1990, avait été entièrement détruit. Selon eux, l'Afrique du Sud pourrait, après 1990, avoir cédé ce matériel nucléaire à Israël, pays avec lequel elle a, selon eux, longuement collaboré en matière nucléaire.

FIAT DÉRAPE ENCORE

Milan (AFP) — Le groupe Fiat, dont deux hauts dirigeants sont actuellement en prison pour corruption, et un troisième recherché, aurait recouru à des fonds versés sur un compte en Suisse pour financer les partis politiques, principalement la démocratie-chrétienne, a-t-on appris hier de source judiciaire à Milan. Ouvert dans une banque de Bâle sous le nom codé de «Gestione Reno» (Gestion Rhin), ce compte aurait été alimenté par des fonds collectés à l'occasion de marchés signés à l'étranger, via la Cogefar Cameroun, une des branches de la filiale de travaux de construction du groupe Fiat, la Cogefarimpressit, selon ces mêmes sources.

L'IRAK SUBMERGÉ DE PLAINTES

Genève (Reuter) — Le fonds créé par les Nations unies pour dédommager les victimes de l'invasion irakienne du Koweït en 1990 a déclaré hier avoir déjà reçu près de 700 000 plaintes de particuliers et d'entreprises. «Nous attendons un total de 1,2 million de plaintes portant sur plus de 100 milliards de dollars» d'ici le 30 juin, date limite pour le dépôt des plaintes par les particuliers, a déclaré Carlos Alzamora, secrétaire exécutif de la Commission de compensation des Nations unies. Mais les juristes travaillant sur ce dossier se demandent si la commission parviendra à obtenir la coopération de Bagdad.

LE MDS EN CONGRÈS

Tunis (Reuter) — Le mouvement des démocrates Socialistes (Mds), principal parti de l'opposition légale en Tunisie, a entamé hier un congrès extraordinaire en l'absence de ses membres libéraux, écartés en raison d'un conflit avec la majorité de tendance nationaliste. Le congrès, qui se tient pendant trois jours dans la ville de Sfax, devrait conforter le président du mouvement, Mohamed Moada, un nationaliste arabe qui s'est rapproché du pouvoir.

LE PAPE DANS LES ROCHEUSES

Cité du Vatican (AFP) — Jean Paul II pourrait s'accorder une journée de vacances sur les Montagnes Rocheuses, à l'occasion de sa visite dans l'État américain du Colorado, à l'occasion de la VIIIème Journée Mondiale des jeunes qui sera célébrée à Denver le 14 et le 15 août prochain, a indiqué hier le cardinal Eduardo Pironio. «Une journée de repos et de prière au cœur de ces montagnes lui ferait le plus grand bien», a commenté le prélat lors d'un point de presse sur l'organisation de la manifestation de Denver: Le cardinal argentin, qui préside le Conseil pontifical pour les laïcs, chargé de l'organisation de la manifestation, a affirmé que plus de 100.000 jeunes sont attendus dans la capitale du Colorado.

LES ÉLÉPHANTS ONT DISPARU

Colombo (Reuter) — Les rebelles tamouls, les braconniers et les fermiers ont décimé les éléphants sauvages du Sri Lanka, a annoncé hier son responsable du gouvernement Au nombre de 20 000 dans les années 50, les mamifères de l'île ne sont plus qu'3 000 aujourd'hui, a déclaré le directeur adjoint du département de la protection animale.

ÉTATS-UNIS

Un «premier vrai budget de l'après-guerre froide»

Plus de dix milliards\$ en moins pour les militaires

Washington (AFP) — Le président Bill Clinton propose un budget de dépenses pour la Défense de 263,4 milliards\$ pour l'année budgétaire 1994, qui débute le 1er octobre prochain, selon des documents du Pentagone obtenus au Congrès.

Une note du secrétaire à la Défense Les Aspin, accompagnant ces documents, qualifie ce budget de «premier vrai budget de l'après-guerre froide».

L'administration Bush avait demandé 274,3 milliards \$ pour l'année budgétaire 1993. Outre les 263,4 milliards pour 1994, l'équipe Clinton prévoit de demander 262,8 milliards pour 1995. Le programme, qui doit

être officiellement annoncé aujourd'hui au Pentagone, comprend également, pour cette période, une baisse d'environ 30 000 soldats américains en Europe. Ces troupes doivent être ramenées à 133 700 hommes à la fin de l'année budgétaire 1994, contre 164 000 à la fin de l'année budgétaire 1993. Elles étaient de 304 000 soldats en 1990. Bill Clinton s'est prononcé pour une réduction globale à 100 000 hommes environ en cinq ans.

Au cours de cette année, l'administration se propose également de ramener la flotte de combat de l'US Navy de 443 à 413 navires, dont 12 porte-avions. Elle souhaite également abaisser le nombre de divisions ac-

tives de 14 à 12, et le nombre d'escadres aériennes de 28 à 24, selon ces documents. Selon les chiffres proposés par l'administration, le budget du Pentagone est de 250,7 milliards \$ auxquels il faut ajouter 12,7 milliards attribués au Département de l'Énergie et qui font partie du budget Défense. L'administration Clinton se propose, d'ici à 1997, de réduire de 88 milliards \$ les dépenses de la Défense. Le programme de l'Initiative de Défense Stratégique (IDS), la «guerre d'étoiles», se verrait attribuer, comme prévu, 3,8 milliards, avec une priorité déclarée pour les défenses contre des missiles à courte et moyenne portée. Parmi les armements dont l'avenir sem-

blait incertain, le char M-1, l'hélicoptère Blackhawk, le chasseur F-16, et les destroyers de la classe Aegis, sont confirmés. La construction de 6 appareils C-17 est également prévue, alors que ce futur avion de transport a été critiqué pour ses dépassements budgétaires. Une somme de 1,7 milliard \$ est affectée au programme de construction de vingt bombardiers furtifs B-2. Sous réserve d'une nouvelle étude cette année, le programme prévoit de maintenir les programmes de développement pour le futur chasseur F-22, l'hélicoptère Comanche, les sous-marins de la classe Centurion, ainsi que l'avion-hélicoptère V-22.

Des gangsters juifs voulaient faire la peau à Hitler

Jérusalem (AFP) — Des gangsters juifs américains ont organisé un complot pour tuer Hitler en 1933, provoquant l'ouverture d'une enquête du FBI, affirme un livre qui devrait être publié la semaine prochaine à Jérusalem.

«Durant plus de 50 ans, les détails de cet épisode sont restés cachés dans le dossier numéro 65-53615 du FBI», affirme Robert Rockaway, professeur d'histoire juive à l'université de Tel-Aviv et auteur de l'ouvrage *But He was Good to His Mother: The Lives and Crimes of Jewish Gangsters*. Le chef du FBI, J. Edgar Hoover, a choisi un de ses meilleurs agents pour enquêter sur cette conspiration à laquelle ont pris part des rabbins de New York et des gangsters juifs.

La piste passe par Chicago, Philadelphie, New York et Phoenix, et l'enquête a commencé à la suite d'un tuyau obtenu par l'ambassadeur allemand aux États-Unis, F.W. Von Prittwitz, selon lequel un chef de la pègre de Chicago, surnommé Daniel Stern, avait menacé de tuer Hitler.

Selon un informateur du FBI, «un jeune juif américain avait été choisi pour perpétrer l'attentat», lors d'une réunion à Phoenix. Une autre rencontre s'était tenue à New York. Hitler devait être empoisonné ou tué par balles entre mai et septembre 1933. Stern, soupçonné d'être le tueur, n'a jamais été retrouvé par la police.

Le FBI avait surtout enquêté sur deux célèbres gangsters: Meyer Lansky, le banquier de la mafia, et Bugsy Siegel, mais n'a jamais pu prouver qu'ils avaient un lien avec

ce complot.

Un biographe de Siegel, Dean Jennings, rapporte que ce gangster avait souvent exprimé le regret de n'avoir pas tué le ministre nazi de l'Information et de la Propagande, Joseph Goebbels, et le chef de la Luftwaffe, Hermann Goering, alors qu'il passait ses vacances dans une villa à côté d'eux, à Rome en 1938.

Pages disparues du dossier

L'agent du FBI, J.M. Keith, envoya son rapport «Stern et la menace d'assassinat contre le chancelier allemand Hitler» au ministère de la Justice le 19 août 1933. Mais, note M. Rockaway, des pages et des documents ont disparu du dossier.

Lors d'une interview réalisée par l'auteur en 1983 avec un membre du gang dirigé par Lansky et Siegel, surnommé «Dutch», ce dernier lui avait affirmé que ses amis avaient été contactés pour éliminer Hitler. «Le agents du FBI sont venus fouiller leur nez et les choses ont commencé à sentir le roussi. Le plan a

été abandonné et c'est dommage», a-t-il raconté.

M. Rockaway a affirmé qu'il n'avait rien, à l'époque, pour étayer l'affirmation de ce gangster, âgé à l'époque de 83 ans. L'an dernier, il est tombé sur ce dossier du FBI

alors qu'il recherchait d'autres documents pour son livre dans les archives d'FBI à Washington. «Il est difficile de dire jusqu'à quel point le complot était avancé, mais le FBI l'a certainement pris au sérieux», a-t-il ajouté.



CONGRÈS DES AVOCATS
AVOCATES ET JURISTES NOIRS
NOIRS DU QUÉBEC
CONGRESS OF BLACK LAWYER
AND JURISTS OF QUÉBEC

C.P. 1463, Succursale Place d'Armes, Montréal (Qc) H2Y 3K8

Les jeunes des minorités noires
Questions sociales et système de justice

DATE: les 2 et 3 avril 1993

LIEU: Salle Marie-Gérin-Lajoie (J-M400)
Pavillon Judith-Jasmin
Université du Québec à Montréal
(Métro Berri-UQAM)ATELIERS: • Conditions socio-économiques
des communautés noires
• Structures familiales et milieu scolaire
• Délinquance et réaction sociale
• Cheminement des minorités dans
le système de justice
• Judiciarisation et mesures alternatives

RENSEIGNEMENTS:

Secrétariat du colloque
Département de sociologie de l'UQAM, local 5170
Téléphone: (514) 987-6944; télécopieur: (514) 987-4638Ce colloque est organisé par le Congrès des
avocats/avocates et juristes noirs/noires du Québec,
en collaboration avec le département de sociologie
de l'Université du Québec à Montréal et avec l'appui
de l'École de criminologie de l'Université de Montréal.

ROBIC

AGENTS DE BREVETS ET MARQUES

PROTECTION DES DROITS
DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

55, St-Jacques, Montréal, QC H2Y 3K2

Fax: (514) 845-7874 Tél: (514) 987-0808

La maîtrise des intangibles

COLLOQUE

SUPER VHS
La qualité d'image grande définition
des disques vidéo-laser
(440 lignes)

STÉRÉO HIFI
La qualité de son très haute fidélité
des disques compacts laser

Nous avons une quantité limitée de vidéos SUPER VHS-HIFI
au plus bas prix offert à ce jour!

• Vidéo Super VHS Hifi stéréo • 4 têtes auto-nettoyantes • Télécommande universelle
P.Y.S. 4266

Panasonic 599\$

Umanoulin SPEC
ELECTRONIQUE

MONTRÉAL • 8390 St-Hubert 388-1122
LAVAL • 1599 Autoroute 440 ouest 681-7770
LONGUEUIL • 2203 chemin de Chambly 468-1993

É D I T O R I A L

Quel contrat social?

Jean-Robert Sansfaçon

Il y a deux attitudes à adopter devant une crise. La déprime, le repli sur soi, ou la recherche de portes de sortie et la détermination de se projeter vers l'avenir avec force. De ces deux attitudes, le ministre Daniel Johnson a décidé d'adopter la première, celle qui n'est faite que d'ombres et de pénombres.

Les crises, même les plus graves, offrent toujours des occasions d'avancement pour qui sait en profiter. Certains y laissent leur peau et creusent leur tombe, d'autres en ressortent plus forts et mieux armés. Les prévisions présentées cette semaine par le président du Conseil du Trésor, M. Daniel Johnson, n'offrent de l'avenir qu'un portrait déprimant, accablant même.

Accepter que les cinq prochaines années ne soient plus porteuses d'aucun projet autre que la réduction des services publics et l'augmentation du nombre d'assistés sociaux, ce serait accepter que l'avenir de ce coin de pays appartienne déjà au passé.

Des problèmes graves, nous en avons toujours connus. Même les trente années glorieuses qui ont suivi la guerre ont été marquées au fer de la montée du terrorisme, signe évident du désespoir d'une jeunesse en mal d'avenir. La période que nous traversons est difficile, certes, mais elle est loin d'être désespérée. La crise actuelle nous offre justement l'occasion de revoir ce qui ne va pas en tentant de dégager les forces et les faiblesses de notre société.

L'éducation, la santé, le travail, tout doit être repensé à la lumière des exigences nouvelles. Non pas par petits morceaux, mais à la lumière d'une pensée et d'un programme cohérents. Toute remise en question est menaçante, c'est normal. Il revient donc à ceux qui nous dirigent d'utiliser leur imagination et leur charisme pour convaincre les passagers de l'utilité du voyage. Au statu quo, il faut opposer une alternative stimulante, et non se satisfaire de noircir le tableau en espérant que tous comprennent l'ampleur de la crise.

Contrairement à ce que propose le tandem Bacon-Johnson, ce que les citoyens attendent de leur gouvernement, ce n'est pas qu'il se désengage progressivement de la vie sociale et économique, mais qu'il soit plus efficace, moins dépensier et plus juste. Personne ne souhaite faire payer la note de notre impasse financière aux infirmières et aux enseignants, mais tout le monde est convaincu qu'il y a moyen de réorganiser le travail avec la collaboration sincère et volontaire des premiers intéressés. Au gouvernement de prendre l'initiative, aux employés et à leurs syndicats de prouver qu'ils sont capables d'autre chose que de réflexes défensifs et corporatistes. Bien sûr, il ne faut pas rêver. Certaines mesures ne sont jamais populaires, ce qui ne veut pas dire qu'elles ne soient pas nécessaires et urgentes.

Mais il y a plus encore, beaucoup plus que ce défi d'améliorer la qualité des services offerts par l'État. Il y a l'essentiel, la vision d'ensemble cohérente du rôle de l'État dans la société. Après treize ans de politiques néolibérales, nous voilà devant un taux de chômage effarant accompagné d'un coût tout aussi majestueux pour colmater les brèches de la pauvreté. Pendant des dizaines d'années, nous avons «parqué» nos concitoyens américains dans des réserves en leur versant des prestations d'aide sociale, et depuis vingt ans nous faisons la même

chose avec nos propres assistés sociaux et avec nos chômeurs. Cette année, au Québec seulement, 11 milliards \$ seront versés en prestations aux chômeurs et aux assistés sociaux, l'équivalent de plus de la moitié des 21 milliards \$ qui serviront à payer les salaires de toute la fonction publique et parapublique provinciale, écoles, hôpitaux, fonctionnaires, policiers...

Et voilà que le ministre Johnson nous propose d'ici cinq ans de geler les services et les salaires de ceux qui les offrent en même temps que le nombre d'assistés sociaux continuera d'augmenter? C'est bête à dire, mais en ce pays, l'aide sociale et l'assurance-chômage ont remplacé le développement économique et la création d'emplois. La dépendance chronique de millions d'individus et de régions entières à l'égard de l'État est en train de remplacer le travail productif au service de la communauté. Le malade est si gravement atteint qu'il n'est plus capable de tenir lui-même sa cuillère pour manger sa soupe. Par exemple, depuis 1988, les régions du Québec n'ont pas même su utiliser plus de 20 % des maigres 820 millions \$ prévus dans l'entente Canada-Québec sur le développement économique. Québec n'initie plus rien, il attend que le ciel lui tombe sur la tête.

La dépendance a remplacé le développement.

Cela dit, il ne revient pas à l'État de tout faire. Les emplois de type soviétique, nombreux et inutiles, ne sont pas la solution. Mais il revient plus que jamais à l'État de mettre en place les conditions de la croissance et d'être très actif auprès des communautés. Il lui revient aussi de forcer la transition de l'inactivité sociale des individus à l'activité productive. Si le gouvernement provincial avait un peu de vision de

l'avenir, il ferait l'effort de réfléchir au nouveau «contrat social» dont parle tant son ministre Gérard Tremblay. Un tel contrat social devrait placer au premier plan la nécessité du travail productif, en ville comme en région. Des dizaines de produits et de services, des plus spécialisés aux plus simples, restent encore à développer. Un tel contrat social devrait inclure autant des mesures de création d'emplois communautaires, d'incitation à l'entrepreneuriat local, que des mesures de formation de la main-d'oeuvre et de réinsertion sociale rapide des individus inactifs.

At-on oublié que le réseau de garderies que nous connaissons a été initié par des jeunes chômeurs d'une autre époque? Il n'y a aucune raison logique, pas même le taux de chômage élevé, de laisser un jeune homme ou une jeune femme de 25-30 ans, même parent de jeunes enfants, vivre de l'aide sociale pendant des années. Pas plus qu'on a le droit d'utiliser le régime d'assurance-chômage et son mécanisme absurde des 10 semaines de travail pour 40 semaines de prestations comme politique de soutien régional.

Mais il ne suffit pas de couper, encore faut-il offrir une possibilité réelle de réinsertion sociale. Avoir une vision de l'avenir, ce n'est pas rêver d'un pays dans lequel tout individu trouverait de façon magique l'emploi idéal, là et où il lui convient le mieux, mais d'un pays où l'État, l'école, l'entreprise et l'individu seraient conjointement responsables de leur développement. Nous nous en éloignons de jour en jour.

L E T T R E S

Concessions acerbes

Le drame bosniaque démontre à quel point la diplomatie peut avoir des effets pervers lorsqu'elle s'interpose entre un agresseur et sa victime, et demande à l'un et l'autre d'égaux concessions.

Ainsi, le «plan de paix» concocté par Cyrus Vance et David Owen accorde aux Serbes 40 % du territoire bosniaque.

L'on récompense donc généreusement l'agression la plus barbare qu'ait connue l'Europe depuis 1945.

Pour faire avaler cette amère pilule à ceux qui croient encore à la primauté du droit, l'ONU l'accompagne d'un bonbon: un tribunal destiné à juger les criminels de guerre qui se sont tristement illustrés au cours du conflit.

Mais toutes ces contorsions risquent d'être vaines; en rejetant définitivement toute idée d'intervention militaire dans l'ex-Yougoslavie, les Clinton, Mitterrand et autres Boutros-Ghali ont pratiquement ruiné tout espoir d'acheter la paix à Slobodan Milosevic, fut-ce au prix des concessions exorbitantes consenties par MM. Vance et Owen.

Puisque Milosevic sait que personne ne chassera ses tueurs des territoires qu'ils occupent (70 % de la Bosnie), pourquoi en abandonnerait-il une partie?

La suite logique de ces capitulations serait peut-être d'abandonner à leur triste sort les enclaves musulmanes assiégées par les forces serbes dans l'est de la Bosnie. A Genève et à New York, on semble avoir déjà mis en croix sur ces régions et leurs habitants.

Mais en décidant — fort courageusement — de demeurer à Srebrenica jusqu'à l'arrivée des convois de secours bloqués par les Serbes, le général français Philipp-

pe Morillon, commandant des casques bleus en Bosnie, a prouvé que l'ONU peut jouer un rôle utile si elle le veut vraiment.

Nicolas Gilbert
Montréal, 15 mars 1993

Le travail partagé

La pauvreté, dans nos pays industrialisés, est un des effets du chômage, ce n'est pas le seul.

La meilleure voie pour l'équité économique et sociale, c'est un travail rémunéré, l'accès à une structure sociale de travail.

Nous avons besoin de créer des mécanismes de répartition du travail.

Les travailleurs en ont assez de travailler dur pour faire vivre, en plus d'une élite opulente, un si grand nombre de chômeurs et d'assistés sociaux. Partageons le travail.

Il n'y a pas si longtemps, quand les femmes s'occupaient des enfants, elles restaient à la maison. Maintenant, elles cumulent les deux tâches. Et ce n'est pas facile pour les enfants.

La chute importante de la natalité dans le monde industrialisé n'est pas l'effet du hasard ni de la fatalité. La réduction de la semaine de travail, pour les couples ayant de jeunes enfants, avec compensation financière par le biais d'allocations familiales majorées, est une nécessité.

Dans une société de plein emploi, les économies faites en dépenses d'assurance-chômage et d'aide sociale pourraient servir aux familles (allocations familiales et déductions pour enfants à charge).

On peut dire qu'une meilleure répartition du travail et de la richesse est le pari nécessaire d'une société féministe.

François Beaulé
Montréal, mars 1993

Lutte de pouvoirs?

Féminisme par-ci, féminisme par-là, au-delà de la complainte persistante, y aurait-il véritable matière à réflexion?

Le féminisme ne serait-il pas, en définitive qu'une cavale désespérée du pouvoir patriarcal hors de la famille, lieu traditionnel du pouvoir biologique de la femme, en vue de s'approprier un pouvoir analogue au sein de la société, scène moderne de la vraie vie? Sans parler des exigences de l'amour sincère des militantes pour le mâle!

On dit que l'Afrique est une société matriarcale et que le Japon et l'Allemagne sont des sociétés patriarcales.

On dit que les sociétés minoritaires privilégiées du modèle matriarcal. Le Québec de la Grande Noireur était-il matriarcal ou patriarcal?

Et celui de la Révolution tranquille? Peut-on associer des formes définitives de sociétés à des modèles matriarcal ou patriarcal? Quel est le lien entre féminisme et matriarcat?

Et si tout cela n'était au fond qu'une lutte de pouvoirs de type *zero sum game*, par laquelle on ne gagne qu'au détriment de l'autre? Quel serait l'intérêt des hommes à laisser gagner les féministes?

La Grèce antique, Rome, le siècle des Lumières, quelle y était la dimension matriarcale, patriarcale, féministe? En quoi la société québécoise se distingue-t-elle du fait de la virulence du féminisme local?

Quel avantage ai-je en tant qu'homme à vivre dans une société de type féministe?

Voilà le genre de débat que j'apprécierais à l'intérieur de vos pages.

Robert Bastien
Montréal, 10 mars 1993



Une Amérique peut en cacher une autre

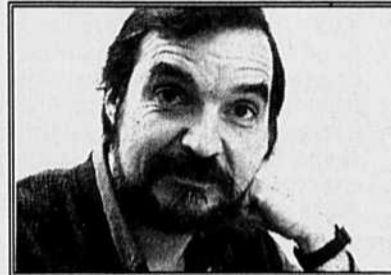
Décidément, l'Amérique n'a pas la main lorsque vient le temps de se donner un petit Maastricht. Comparativement aux Européens qui n'hésitent pas à multiplier les conférences de la dernière chance, à signer des traités historiques et à s'engouffrer dans d'épiques campagnes de ratification, les trois pays d'Amérique du Nord semblent vouloir se contenter d'une union commerciale frileuse, négociée en cachette et dont la ratification risque fort de déboucher sur un projet sans envergure. Le moins que l'on puisse dire, c'est que cela manque de panache.

Mais les difficultés que connaît actuellement l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) sont-elles sérieuses? L'accord est à ce point complexe et technique qu'il a été jusqu'ici impossible de tenir un débat public sur le traité. Le texte même de l'accord n'existe toujours que sur support électronique.

Seuls circulent les résumés établis par les trois gouvernements. Ce caractère secret laisse donc le champ libre aux trois gouvernements pour des interprétations grandioses d'un accord qui est souvent présenté comme le premier pas vers «quelque chose» de beaucoup plus ambitieux. Mais ces interprétations grandiloquentes faussent notre évaluation.

Il ne fait aucun doute que les négociations de l'ALENA ont accaparé une bonne partie de l'attention américaine depuis 1990, ce qui explique le sentiment palpable d'impuissance et d'ennui qui s'est installé au GATT. Pour les Américains, l'ALENA a déjà rencontré son premier objectif: inquiéter les Européens et leur faire prendre conscience que l'Amérique peut elle aussi s'appuyer sur un bloc régional pour défendre ses intérêts.

On continue de faire grand cas des différences importantes entre l'administration Bush et celle du président Clinton au sujet de l'ALENA. Perçu davantage comme protectionniste,



DANIEL
LATOUCHE

plus combatif face aux partenaires commerciaux du pays, plus interventionniste et surtout, davantage préoccupé de l'environnement, Bill Clinton s'est rapidement donné la réputation d'être moins favorable à l'ALENA.

On peut difficilement imaginer une erreur d'appréciation plus grossière. De tous les grands dossiers internationaux, c'est celui du libre-échange nord-américain où la continuité stratégique entre George Bush et Bill Clinton a été la plus étroite.

Durant la campagne électorale, le candidat démocrate a été tenté un instant de demander un moratoire sur des négociations conduites à un rythme échevelé. S'il a finalement opté pour un appui ferme au libre-échange à trois, c'est qu'il n'a pas voulu se priver de l'un des plus importants outils stratégiques pour assurer le repositionnement international des États-Unis.

Le calcul était juste et la possibilité pour les États-Unis de compter sur des arrières économiques impénétrables constitue toujours une arme de choix. Contrairement à l'Europe, les États-Unis bénéficient déjà d'une quasi-unité politique continentale dont ils sont le centre incontesté. Ce qui leur a toujours fait défaut par ailleurs, c'est une union économique ainsi que des frontières plus étanches, notamment au chapitre de l'immigration avec le Mexique.

L'ALENA peut parfois avoir des allures d'un Maastricht en puissance.

Pour les États-Unis, il s'inscrit cependant dans une logique de renforcement du potentiel économique national. Pour ces raisons, on peut s'attendre à ce que la présidence américaine pèse de tout son poids pour obtenir la ratification de l'accord.

C'est pour en faciliter le passage au Congrès que l'administration Clinton a laissé croire que rien ne serait fait tant que les fameux accords complémentaires au chapitre de l'environnement et de la main-d'oeuvre n'auront pas été conclus avec le Mexique.

Essentiellement symboliques, ces accords parallèles ont déjà été approuvés par un gouvernement mexicain. Sur papier, seul le Canada peut encore faire dérailler l'ALENA. Le départ du premier ministre Mulrooney, les réticences des deux principaux partis d'opposition, la faiblesse continue de l'économie canadienne et surtout la remise en question sans précédent du bien-fondé de l'Accord de libre-échange avec les États-Unis, tout contribue à donner l'impression qu'au mieux la ratification de l'ALENA pourrait devoir attendre après la prochaine élection fédérale.

Encore une fois, l'impression est trompeuse. S'il n'en avait dépendu que de lui, le Canada n'aurait jamais entrepris des négociations sur un libre-échange continental qui lui fera vraisemblablement perdre les quelques avantages comparatifs découlant de son accord bilatéral avec les États-Unis.

Si le Canada a accepté de se joindre aux discussions, c'est qu'il a jugé ne pas avoir le choix. Cette impuissance stratégique du Canada existe toujours. Une première conclusion s'impose donc d'elle-même: malgré des difficultés passagères, l'ALENA devrait voir le jour le 1er janvier 1994.

Mais, il ne faudrait pas oublier le corollaire: l'ALENA n'est autre chose que la continuation de la politique commerciale américaine sous des habits différents.

À PROPOS

... de gestion en éducation

La gestion en éducation se situe à une croisée de chemins. Les manières de voir et de faire traditionnelles sont de plus en plus remises en question, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du système scolaire.

Les modes de gestion classiques inspirés, entre autres, du modèle bureaucratique, sont maintenant jugés inefficaces et reconnus comme incapables de répondre aux exigences liées aux nouveaux besoins de société. Le modèle bureaucratique a porté ses fruits. Il ne convient plus à la situation présente.

Les gestionnaires sont donc invités à se référer à un autre modèle plus convivial, plus efficace, plus ouvert et mieux adapté aux exigences éducatives et aux valeurs sociales de la société postindustrielle.

A certains égards, on pourrait croire que ce modèle convivial et ouvert, plus soucieux des personnes et des

communautés, revêt le caractère d'une utopie. En un sens, cela est vrai. Mais c'est précisément ce qu'on appelle une utopie directrice, une idée qui mobilise, un horizon qui donne aux choses leur perspective, un point de référence pour l'action quotidienne.

D'ailleurs, au sein des organismes et des établissements d'éducation, des initiatives, des pratiques et des gestes émergent, témoignant déjà des orientations promues par cet autre modèle.

Ce sont les leviers de la gestion de demain, plus axés sur le gouvernement des personnes que sur l'administration des choses, plus mobilisatrice qu'autoritaire, au total plus conviviale que bureaucratique.

Tiré du rapport annuel 1991-1992, Conseil supérieur de l'éducation du Québec.

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910

Directrice LISE BISSONNETTE

Rédacteur en chef BERNARD DESCÔTEAUX

Directeur délégué à l'administration ANDRÉ LECLERC

Directeur de l'information BENOÎT AUBIN

Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU, ROCH CÔTÉ

Rédacteur en chef adjoint JEAN-ROBERT SANSFAÇON

Directeur des publications spéciales GUY DESHAIES

FAISCEQUEDOIS

IDÉES

Le côté enfant de la violence à la télé

Dans certains pays, les enfants souffrent de la guerre; ici, nous la reproduisons à l'écran

JEANNINE ISABELLE-DELORME

Musicienne, mère de 6 enfants, grand-mère de 6 petits-enfants

Dans les médias, ces jours derniers, circulent une déclaration des représentants de l'Association des radiodiffuseurs canadiens (ARC) quant au retrait des émissions à caractère violent destinées aux enfants. Comment ne pas être choqué en lisant que «les télédiffuseurs privés ne sont pas prêts à éliminer de leurs ondes ce genre d'émissions, parce qu'ils disent qu'ils ne sauraient pas par quoi les remplacer».

Noyé dans le flot d'inepties et de bas calculs de ces messieurs, cet aveu pèse de tout son poids de bêtise et de cruelle absurdité. Les enfants ayant constitué un souci permanent dans ma vie de mère, grand-mère et professeur, je ne puis me résoudre au silence. J'ai commencé à élever ma famille au début des années cinquante, au moment où la télévision prenait son envol.

Mes enfants ont profité des premières émissions du nouveau médium, petits chefs-d'oeuvre d'invention, de génie créatif.

Que s'est-il passé, que sommes-nous devenus pour qu'aujourd'hui mes petits-enfants n'aient rien d'autre à se mettre sous les yeux, dans la tête et dans le coeur, que ces ignobles produits d'une violence patenée, soigneusement planifiée par des producteurs américains n'ayant d'autre objectif que leur profit immédiat? Pour que cette situation puisse exister, il faut que notre société en soit une d'impuissance et de pauvreté intellectuelle, artistiques et morales.

À ses débuts, on disait de la télévision qu'elle serait l'outil par excellence de notre épanouissement collectif. Si elle fut fidèle à son but premier en révélant à l'ensemble d'une population inculte le théâtre, la musique et la danse, elle a, par la suite, périéclité tant et si bien qu'elle se retrouve aujourd'hui vidée de son contenu artistique, enlaidie, tarie. On ne peut que relever l'insulte faite à nos créateurs — écrivains, scénaristes, musiciens, décorateurs, costumiers... — devant ces mots qui sonnent le glas d'une société qui se voulait intelligente: «Ils ne sauraient par quoi les remplacer.»

La violence qu'on fait subir aux enfants ou qu'on leur donne à voir est telle qu'elle ne peut maintenant que se retourner contre nous.

Déjà, de plus en plus de jeunes se livrent à des actes criminels et, comble de l'horreur, n'en ressentent aucun remords, habitués qu'ils sont de banaliser le meurtre, la violence physique et morale sous toutes ses formes.

Où s'arrêtera la descente aux enfers? Sur d'autres continents, des enfants souffrent de la guerre, de la méchanceté d'adultes devenus fous, sans qu'aucun pays n'ait le courage politique de faire cesser cette barbarie.

Ici, nous en acceptons la reproduction sur écran, dans nos foyers, comme un moyen de détente, de plaisir.

Bien qu'artificielle, la violence proposée n'en porte pas moins un message de destruction et de haine et sème dans l'inconscient les réflexes appropriés.

Au plus profond de l'homme est gravé l'instinct de reproduction.

Mettre au monde un petit. Pourvoir à ses besoins les plus urgents: le nourrir et le vêtir. Puis, le jeu étant à l'enfant aussi naturel que la respiration et l'appétit, avant même de penser à l'instruire, surgit un autre devoir: l'amuser.

L'homme y pourvoit en trouvant autour de lui et en lui des moyens simples et efficaces. Il semble que la civilisation ait réduit à néant les comportements parentaux les plus innés, les plus spontanés.

Nous nous en remettons à des manipulateurs de masse, assoiffés d'enrichissement, pour accomplir ce que nous ferions si bien naturellement.

Quand une société ne sait plus amuser ses petits, c'est qu'elle est en train de pourrir par la racine. Face à ce constat, à mon indignation se joint une infinie tristesse.

Tristesse de léguer à mes petits-enfants un monde appauvri de ses talents, désespérément vide et taré.

C'est une langue belle...

La vraie question: le statut de la langue française



Il serait sage de ne plus toucher à la loi 101, non pas qu'elle soit intouchable, mais parce qu'il faut laisser au temps le soin de faire son oeuvre.

MARCEL DUBÉ, GÉRARD LAPOINTE, JEAN-MARCEL PAQUETTE, MICHEL PLOURDE, MICHEL RIOUX, MADELEINE THIBAUT, HENRI TREMBLAY, PIERRE VADEBONCOEUR

Anciens membres du Conseil de la langue française

Le gouvernement du Québec vient de rouvrir le débat linguistique. Sur la question de l'affichage, l'échéance fixée par la Charte canadienne des droits et libertés pour l'application de la clause nonobstant peut expliquer son désir de prendre à nouveau le pouls de la population afin d'éclairer sa décision. Mais pourquoi rouvrir le débat linguistique sur les autres questions? Quoi qu'il en soit, nous posons ici certains principes qui, à notre avis, devraient guider le gouvernement

dans l'application de la politique de la langue française au Québec. La Charte de la langue française est l'aboutissement d'essais antérieurs et de politiques linguistiques successives. Elle a atteint l'équilibre recherché, en procédant à un aménagement linguistique «juste et raisonnable», dans le contexte d'une société libre et démocratique. En effet, elle a donné à la langue de la majorité française le statut de langue commune, tout en reconnaissant à la minorité historique de langue anglaise une situation avantageuse marquée par une large utilisation publique de sa langue. Elle a reconnu le droit des autochtones à l'usage et au développement de leur langue. Elle a intensifié les mesures permettant aux immigrants de s'intégrer harmonieusement à la société québécoise. L'équilibre atteint depuis quinze ans a favorisé la paix sociale. Il serait donc sage de ne plus y toucher, non pas parce que la loi 101 est intouchable, mais parce qu'il faut laisser au temps le soin de faire son oeuvre.

■ Premier principe

Quand la politique linguistique d'un pays ou d'un territoire a atteint un degré d'équilibre et de consensus capable d'assurer la paix sociale, il faut des raisons graves pour y toucher à nouveau, attendu qu'une politique linguistique peut mettre des années, voire des générations, à pénétrer les habitudes et les moeurs d'une population, surtout lorsque celle-ci n'est pas homogène.

Bien qu'ayant atteint ce degré d'équilibre, la Charte de la langue française a été attaquée depuis quinze ans pour deux raisons: d'abord parce que des politiques fédérales venaient en contradiction avec elle, et ensuite parce que certains Québécois anglophones voulaient revenir à la situation linguistique antérieure.

La première raison est structurelle. Elle touche à l'organisation même d'un pays, voire à sa constitution. Pendant plusieurs années, on a cru que le gouvernement central du Canada, pays bâti sur un pacte entre deux peuples distincts, pourrait reconnaître de façon réaliste la spécificité territoriale de chacune des parties, en particulier de celle dont la reconnaissance spécifique est essentielle à sa sauvegarde comme minorité. Ce fut peine perdue. Dans le prolongement du bilinguisme symétrique du gouvernement fédéral, la majorité anglophone du Canada, inspirée d'une vision de niveau pancanadien, s'est obstinée à refuser au Québec la reconnaissance de sa spécificité et l'autonomie dont il a besoin pour se développer en français. Force est donc d'invoquer le deuxième principe.

■ Deuxième principe

Même si elle a atteint à l'équilibre, une politique linguistique ne peut se développer harmonieusement et efficacement que si l'Etat ou le territoire qui l'adopte et l'applique possède les pleins pouvoirs dans tous les domaines reliés de près ou de loin au développement de la langue, de la culture et de la population.

L'autre raison pour laquelle la Charte de la langue française a été contestée tient au fait que certains ne reconnaissent pas que l'aménagement linguistique actuel est juste et raisonnable. Ils souhaitent un usage accru de l'anglais dans certains secteurs ou entretiennent encore le rêve nostalgique d'un Québec bilingue. Ils cherchent à en obtenir davantage, comme le font d'autres minorités historiques du monde à l'intérieur de leur territoire. Ce comportement peut paraître légitime, mais il n'indique pas nécessairement que la situation linguistique de la minorité concernée laisse à désirer. A cet égard, des témoignages extérieurs ont décrit comme enviable la situation des anglophones du Québec, qui continuent de bénéficier de presque tous les ser-

vices publics en anglais (réseau complet d'éducation, services culturels, journaux, radio, télévision, services de santé, etc.), au point qu'ils peuvent passer toute leur vie sans dire un mot de français.

Une minorité, ou une partie de la minorité, peut bien réclamer sans cesse et n'être jamais satisfaite. Le gouvernement n'a pas à se laisser ébranler ou culpabiliser pour autant. Comme partout dans le monde, c'est à lui qu'il appartient de concevoir, selon les règles de la démocratie, un aménagement linguistique juste et raisonnable, sans pouvoir exiger qu'il soit reconnu tel par la minorité. Se soumettre aux pressions de la minorité équivaudrait à remettre en cause l'équilibre préalablement atteint et à créer sans cesse de nouveaux retards, de nouvelles incertitudes et une grande démobilisation dans l'esprit de la population qui avait déjà fait sien la politique linguistique adoptée. Les ajustements linguistiques ne sont pas une «monnaie d'échange politique» dont un gouvernement ou une partie de la population pourraient se servir à des fins électorales. Cette dynamique va à l'encontre de l'intérêt général de la population. Quant aux communautés culturelles issues de l'immigration, elles ont choisi le Québec, où le français est la langue officielle; elles ont un rôle important à jouer dans l'édification de leur société d'accueil, en contribuant notamment au développement de la langue commune. Le Québec leur fournit, en retour, les moyens de s'intégrer harmonieusement à la société québécoise.

■ Troisième principe

Dans une société démocratique, la majorité reconnaît habituellement certains droits linguistiques particuliers à une minorité historique, et il appartient au gouvernement de décider, en dernier ressort, d'un aménagement linguistique juste et raisonnable, sans avoir à attendre que cet aménagement soit reconnu tel par la minorité. Par ailleurs, c'est le devoir de tous les groupes qui composent cette société ou qui viennent s'y intégrer de travailler au développement de la langue commune de façon à favoriser la convergence sociale et l'harmonie des relations. Certains diront que la majorité n'est pas capable de décider de ce qui est «juste et raisonnable» pour la minorité. Mais c'est pourtant là le défi imposé à toutes les démocraties contemporaines, qui doivent se donner des règles de fonctionnement adaptées aux exigences des plus universellement reconnues de justice et de respect mutuel. Nous croyons que le Québec, à cet égard, n'a pas manqué à ses responsabilités, compte tenu du traitement exceptionnel qu'il réserve depuis toujours à sa minorité historique.

Dans le débat sur l'affichage, on a voulu faire croire que le Québec avait adopté envers sa minorité des mesures qui n'étaient pas «justes et raisonnables». La raison en est que la Cour suprême a réduit l'affichage à sa simple dimension «commerciale» et qu'elle a décidé de relier cette dimension à la liberté d'expression comme s'il s'agissait d'individus. Or, cette approche discutable contourne complètement les objectifs recherchés par la Charte de la langue française. Tous les Québécois savent que l'objectif recherché était d'indiquer clairement et sans ambiguïté aux visiteurs et aux immigrants que la langue officielle et commune à utiliser au Québec est le français, et non pas de méconnaître la présence de la minorité anglophone. Dès l'origine, la loi 101 et les règlements qui en découlent ont prévu plusieurs exceptions à la règle de l'affichage unilingue français (exemples: affichage et publicité relatifs à des produits culturels comme les livres, les disques, les films, les conférences, etc.); publicité véhiculée par des organes d'information diffusant dans une autre langue que le français; affichage des établissements spécialisés dans la vente de produits typiques de groupes ethniques; affichage relié aux activités culturelles des groupes ethniques; messages de types religieux, politique, idéologique ou humanitaire).

La majorité francophone, consciente des objectifs légitimes qu'elle recherchait, a jugé que la règle générale de l'unilinguisme français dans l'affichage, avec toutes ses exceptions, constituait une mesure «juste et raisonnable», compte tenu des circonstances et de l'environnement continental très largement anglophone dans lequel évoluent le commerce et les affaires.

Nous touchons ici au coeur du problème concernant non seulement l'affichage, mais aussi l'accès à l'école anglaise et les autres questions. Il s'agit du statut de la langue française au Québec: tout est là. On l'a dit et redit: le Québec ne peut pas accepter le bilinguisme «à la canadienne», car, dans le contexte canadien et nord-américain, cela signifie ouvrir la porte à la domination de l'anglais. Inversement, la seule façon de réussir à

maintenir un Québec typiquement francophone en Amérique du Nord, c'est de faire en sorte que le français «réalise» vraiment, dans les faits et chaque jour, son statut de langue officielle et de langue commune de tous les Québécois. L'objectif à atteindre n'est pas le bilinguisme, mais l'unilinguisme français. Et cet objectif d'unilinguisme français n'a rien à voir avec un exclusivisme ethnocentrique (puisque la loi 101 prévoit souvent l'usage d'autres langues) ni avec une ingérence dans la vie privée des citoyens (puisque tous les Québécois demeurent entièrement libres de recourir à la langue de leur choix dans toutes leurs activités ou communications privées). C'est au nom du même objectif d'unilinguisme officiel que les immigrants, fussent-ils anglophones, doivent s'inscrire à l'école française. Une exception a été consentie à la minorité historique, mais les nouveaux arrivants, quelle que soit leur langue, ne font pas partie de cette minorité.

■ Quatrième principe

Compte tenu du pouvoir d'attraction de l'anglais et du contexte géopolitique où «bilinguisme» signifie toujours prédominance de l'anglais, l'objectif général d'unilinguisme français (dans les institutions officielles et dans la plupart des activités publiques) ne doit pas être remis en cause au Québec, cet unilinguisme n'étant d'ailleurs pas synonyme d'exclusivisme. En d'autres termes, le statut du français, langue officielle et langue commune de tous les Québécois, demeure l'objectif premier et doit commander l'attitude du gouvernement dans toutes ses décisions.

Enfin, certains diront encore que, depuis quinze ans, le français a fait d'énormes progrès au Québec et qu'il est temps de jeter du lest dans le dossier linguistique. Si on veut être prudent et réaliste, les prémisses ne permettent pas de tirer cette conclusion. Et cela pour trois raisons. D'abord, parce qu'en dépit des progrès réels de la langue française, notamment dans l'accès à l'école française et dans le monde du travail, les transferts linguistiques se soldent toujours en faveur de l'anglais et les statistiques continuent de démontrer l'énorme pouvoir d'attraction de l'anglais, entre autres dans les transactions de nature commerciale et dans la consommation des biens culturels. Ensuite, parce que quinze ans, c'est très peu pour juger de la pénétration réelle et durable d'une politique linguistique dans les usages et les comportements d'une population. Enfin, parce que cette attitude procède d'une vision idéaliste de la situation linguistique: en effet, elle laisse entendre que la loi 101 constitue une mesure correctrice et temporaire, appelée à disparaître lorsque la situation sera devenue normale et qu'elle ne sera plus soumise à des forces contraires. C'est oublier que la langue est un phénomène interactif, comme la culture, l'éducation ou l'environnement. Est-il réaliste de croire qu'un jour l'éducation ou l'environnement n'auront plus besoin d'être encadrés par des mesures législatives? Ainsi en va-t-il de la langue française, qui aura constamment besoin d'être soutenue, parce que constamment soumise aux pressions démographiques, culturelles et économiques du continent nord-américain. D'où un cinquième principe...

■ Cinquième principe

La Charte de la langue française ne doit pas être considérée comme une loi «remédiate» appelée à disparaître mais plutôt comme un aménagement destiné à soutenir et à garantir de façon permanente le statut précaire de la langue française au Québec.

Le rappel de ces principes peut aider chacun, dans les circonstances, à resituer son action dans une juste perspective et permettre au gouvernement de ne pas perdre de vue l'objectif premier qui doit être la sienne.

Soulignons enfin l'importance que revêt la qualité de la langue française dans la consolidation de son statut au Québec. Les immigrants ne seront fortement attirés que par une langue qui progresse et qui se tient. L'objectif de faire du français la langue de convergence, commune à tous les Québécois, ne pourra être vraiment atteint que si la majorité des citoyens se concentrent pour donner à la langue française du Québec, la beauté, la qualité et la rigueur dont elle est capable, en même temps que toute sa capacité de création et de représentation nationale et internationale.

Le français langue officielle demeure l'objectif premier des Québécois et doit commander l'attitude du gouvernement.

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes : à l'information générale et métropolitaine : Claude Beauregard, Sylvain Blanchard, Paul Cauchon, Pierre Cayouette, Jean Charlier, Jean Dion, Louis-Gilles Francoeur, Louis-Guy L'Heureux, Caroline Montpetit, Bernard Morier, Isabelle Paré, Diane Précourt, Laurent Soumis, Guy Taillefer, Danny Veau, Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographes); à l'information culturelle: Michel Bélair (responsable), Stéphane Baillargeon, Roland-Yves Carignan, Paul des Rivières, Marie Laurier, Robert Lévesque, Odile Tremblay (Lectures); à l'information économique: Gérard Bérubé (responsable), Robert D'Amico, Catherine Leconte, Jean-Pierre Legault, Serge Truffaut, Claude Turcotte; à l'information internationale: François Brousseau (éditorialiste et responsable), Antoine Char, Jocelyn Coulon, Claude Lévesque, Sylviane Tramier, Clément Trudel; à l'information politique: José Boileau, Pierre O'Neill, Gilles Lesage (correspondant parlementaire et éditorialiste à Québec), Michel Venne (correspondant parlementaire à Québec), Chantal Hébert (correspondante parlementaire à Ottawa); Serge Chapleau (caricaturiste); à l'information sportive: Yves d'Avignon, Suzanne Marchand (adjointe à la direction), Marie-Josée Hudon, Jean Sébastien (commissaire), Danielle Cantara, Christiane Vaillant (clavistes), Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction), Isabelle Baril (secrétaire à la direction). LA DOCUMENTATION Gilles Paré (directeur); Manon Scott, Sylvie Scott, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochefort (Ottawa). LA PUBLICITÉ Lucie Pérocheau (directrice), Jacqueline Avril, Brigitte Cloutier, Francine Gingras, Johanne Guibeau, Lucie Lacroix, Christiane Legault, Lise-Major (publicitaires), Marie-France Turgeon, Micheline Turgeon (maquettistes); Gloria Taillon (secrétaire). L'ADMINISTRATION Nicole Carmel (coordonnatrice des services comptables); Florine Cormier, Céline Furoy, Jean-Guy Lacas, Marie-France Légaré, Raymond Matte, Nathalie Perrier, Danielle Ponton, Danielle Ross, Linda Thériault (adjointe à l'administration), Raymond Guay (responsable du financement privé). LE MARKETING ET SERVICE À LA CLIENTÈLE Christiane Benjamin (directrice), Monique Corbell (adjointe), Nathalie Thabet (responsable du marché institutionnel), Monique L'Heureux, Lise Lachapelle, Olivier Zaida, Rachelle Leclerc-Venne, Jean-Marc Ste-Marie (superviseur aux promotions des abonnements), Louise Paquette. LA PRODUCTION Robert McDougall (directeur des systèmes informatiques et de la production), Johanne Brunet, Lynda Di Cesare, Richard DesCormiers, Michael Schneider, Louis Simonneau. LES ANNONCES CLASSÉES ET LES AVIS PUBLICS Yves Williams (superviseur), Manon Blanchette, Serge César, Dominique Charbonnier, Marlène Côté, Pierre Cotton, Josée Lapointe, Sylvie Laporte, Francine Morvan, Pierrette Rousseau, Micheline Ruelland, Désirée Saucy, Marc Vigneault.

LE DEVOIR

ACTUALITÉS

La Cour d'appel n'a pas mordu

La prise d'une perchaude au filet oblige les tribunaux à trancher entre le règlement québécois et les droits ancestraux des Mohawks

DANNY VEAR
LE DEVOIR

A mateur de perchaudes, un Mohawk d'Akwesasne, George Weldon Adams, a toujours prétendu que ses droits de pêche ancestraux lui permettaient de jeter sans crainte ses filets dans les eaux du lac Saint-François. Comme ses ancêtres, il pouvait ainsi nourrir sa famille, disait-il.

Mais, Weldon Adams a été arrêté en mai 1982: il pêchait sans permis, contrairement aux exigences d'un règlement québécois sur la pêche. En conséquence, il a été reconnu coupable d'avoir pêché la perchaude au filet.

Depuis, M. Weldon Adams se battait devant les tribunaux. Son argument? Le règlement violait ses droits ancestraux reconnus dans la Constitution canadienne.

Dans un jugement rendu public hier, la Cour d'appel du Québec a décidé que la réglementation québécoise sur la pêche ne violait pas un droit de pêche ancestral de M. Weldon Adams et des Mohawks d'Akwesasne-St-Ré-

gis.

La raison? «Le titre indien concédé dans les terres de St-Régis en 1988 ne comporte pas un droit de pêche spécial dans le lac Saint-François», affirme le juge de la Cour d'appel, Marc Beauregard.

Dans un jugement étoffé, la Cour d'appel a rejeté les arguments de M. Weldon Adams. Dans ce jugement, il y est question de droits territoriaux, des migrations des Mohawks en Amérique du Nord et d'histoire de la Nouvelle-France.

Le juge Beauregard disserte notamment sur les droits territoriaux des Mohawks d'Akwesasne.

Un titre indien original permet l'exercice d'un droit de pêche ancestral, explique le jugement.

Or, les Mohawks d'Akwesasne ne détiennent pas un tel titre sur leurs terres de St-Régis ni sur les eaux du lac Saint-François.

Entre 1632 et 1665, les Mohawks occupaient leurs terres au sud du lac Georges. C'est seulement à l'invitation des Jésuites que certains d'entre eux ont quitté ces

terres pour venir s'établir au sud de Montréal vers 1668. Près d'un siècle plus tard, ces mêmes Mohawks ont été conduits dans une mission sur leurs terres actuelles de St-Régis. En clair, explique le juge Beauregard, les Mohawks d'Akwesasne n'ont jamais déposé un titre indien original sur les terres de St-Régis. Ils ont toutefois obtenu un «titre territorial concédé».

Voici le noeud de l'affaire. Le titre indien concédé dans les terres de St-Régis ne comporte pas un droit de pêche spécial dans le lac Saint-François, conclut le juge Beauregard.

Autre argument, M. Weldon Adams prétendait qu'un droit de pêche ancestral inhérent lui permettait de pêcher dans le lac Saint-François.

Le juge Beauregard est d'un autre avis.

Un traité permet l'existence d'un droit de pêche. Nul droit de pêche n'existe en soi, explique-t-il. En conséquence, «les Mohawks ne détiennent pas un droit de pêche spécial dans le lac Saint-François du fait qu'ils ont historiquement et traditionnellement pêché pour se

nourrir», explique le juge Beauregard.

En conséquence, le juge établit que la disposition du règlement que contestait M. Weldon Adams est constitutionnelle d'autant plus que cette disposition concerne spécifiquement l'octroi de permis de pêche aux autochtones.

Le règlement de pêche du Québec interdit la pêche à la perchaude à l'aide d'un filet. Devant les juges de la Cour d'appel, un biologiste est venu expliquer que la perchaude du lac Saint-François pouvait courir un danger réel avec ce mode de pêche.

La Cour d'appel a condamné M. Weldon Adams à payer 5000\$ aux autorités gouvernementales en raison des honoraires juridiques élevés qu'a entraînés cette affaire.

Dissident, le juge Melvin Rothman aurait accueilli la demande de M. Adams et l'aurait déclaré non coupable.

Désormais, M. Weldon Adams devra détenir un permis de pêche s'il veut taquiner le poisson dans les eaux du lac Saint-François.

CHRÉTIEN Ottawa doit être plus interventionniste

SUITE DE LA PAGE 1

aller toujours brasser les vieux problèmes quand on parle d'avenir et avec une petite dose... raciale?»

En revanche, M. Chrétien se présente comme l'allié du Québec dans le domaine économique, affirmant vouloir appliquer à l'échelle canadienne, «ce qu'essaie de faire le ministre québécois de l'Industrie et du Commerce, Gérard Tremblay, avec une politique qui s'articule autour du concept des grappes industrielles».

«Avec un gouvernement libéral à Ottawa, Gérard Tremblay pourra compter sur un partenaire fédéral», dit-il, hier, à la Chambre de commerce de Sainte-Foy, près de Québec.

Le discours de M. Chrétien a porté essentiellement sur la politique économique de son parti, qui veut jouer, une fois au pouvoir, «un rôle actif de coordination» des politiques économiques.

Le chef libéral n'a pas échappé à la mode et a émaillé son discours d'expressions qui suggèrent le renouveau. Comme Kim Campbell parle de «renaissance canadienne», M. Chrétien suggère une «véritable révolution tranquille» canadienne et annonce que «le leadership des années 90 sera radicalement différent de ce que nous avons connu dans le passé».

Il faut remobiliser les Canadiens, leur redonner la fierté et le sentiment d'appartenance à leur pays. Et «redonner confiance aux Canadiens dans leurs institutions», dit-il, en soulignant qu'il «connaît ce pays mieux que n'importe qui d'autre».

Il est sorti de son texte écrit à la fin pour défendre la désignation d'Elijah Harper, sans le nommer toutefois.

Il est «immoral», dit-il, de critiquer un parti parce qu'il «accepte un politicien qui a défendu les intérêts

des plus faibles de la société», accusant les conservateurs de vouloir se faire du capital politique avec cette affaire.

«Aucun parti politique n'a le droit de refuser aux plus pauvres de la société de se faire représenter au Parlement canadien par quelqu'un qu'ils croient qu'il sera entendu».

Au plan économique, M. Chrétien annonce un gouvernement plus interventionniste. «Il est devenu urgent d'intervenir», dit-il. Tout en précisant que dans le contexte de la lutte au déficit, «les nouveaux programmes devront être financés à partir d'une redistribution des ressources existantes».

Il songe à un «programme national d'apprentissage» pour la main-d'oeuvre, il parle d'un «réseau national d'information technologique».

Il mettra à la disposition des universités des fonds pour la recherche et développement, dit-il. Mais à condition que «l'université s'associe à l'entreprise privée pour obtenir des sommes égales à celles que versera le gouvernement. Ce serait une façon de s'assurer que la recherche soit orientée vers des applications commerciales», dit-il, sans expliquer comment les institutions protégeront leur pleine indépendance.

Il a réitéré sa promesse d'annuler le contrat de 5,8 milliards pour l'achat d'hélicoptères, projet piloté par la ministre de la Défense et candidate favorite au leadership conservateur, Mme Kim Campbell.

Ces hélicoptères doivent faire la chasse aux sous-marins soviétiques, dit-il, alors que l'URSS n'existe plus. «Les Russes, ajoutez-ils, n'ont même pas l'argent pour mettre du pétrole dans leurs sous-marins pour envahir nos côtes».



Jacques Chirac et François Mitterrand, à l'époque de la cohabitation de 1986.

DIVERGENCES Une lutte entre les partis de droite

SUITE DE LA PAGE 1

Chirac et le RPR s'opposent aux socialistes: sur le GATT où ils sont partisans de la ligne dure, sur la politique agricole commune européenne qu'ils souhaitent modifier, et sur la construction européenne où ils contestent certaines dispositions de Maastricht. De plus, il existe au RPR un fort courant anti-Maastricht, illustré par les chefs de file des opposants au traité Charles Pasqua et Philippe Séguin.

La sévérité de la sanction populaire au premier tour de scrutin n'autorisant pas le Parti socialiste français à espérer faire un rétablissement, l'enjeu du deuxième tour demain se situe ailleurs. La lutte demain ne sera plus telle entre la gauche et la droite, entre la majorité sortante et l'opposition, mais entre les différents partis qui composent la droite.

La coalition RPR-UDF est désormais assurée d'une majorité qui, à force d'être écrasante, risque d'être inconfortable. Tout au long de cette semaine, entre les deux tours de scrutin, le parti RPR et le groupe UDF ont tenté d'assurer chacun sa prééminence au sein de la future assemblée en négociant à l'avance les désistements dans les circonscriptions où deux candidats de la droite pouvaient se maintenir. Dans ce jeu de pouvoir, le dirigeant

du RPR Jacques Chirac cherche à maintenir l'avance de son parti sur la coalition UDF emmenée par Valéry Giscard d'Estaing. Si le parti RPR (néo-gaulliste) parvient à obtenir plus de députés que l'UDF, il devrait être en principe celui qui sera choisi le prochain premier ministre.

Si l'UDF parvient à se hisser au niveau du RPR, son dirigeant Valéry Giscard d'Estaing, ancien président, peut espérer décrocher le poste de premier ministre.

Le Parti socialiste et le Parti communiste n'ont pas réussi à faire élire un seul député au premier tour de scrutin. Plusieurs des personnalités les plus en vue de la gauche sont en ballottage et parfois en difficulté. Demain, les ministres et anciens premiers ministres Roland Dumas, Jack Lang, Jean-Pierre Chevènement, Pierre Bérégovoy, Michel Rocard, Laurent Fabius joueront leur rôle de députés.

À quelque chose malheur est bon: la gauche est sortie du premier tour de scrutin dans un état de délabrement tel qu'elle ne peut se permettre de s'entre-déchirer tout de suite. Les querelles de désistement n'ont pas eu lieu dans son camp, et le report des voix communistes et socialistes sur le candidat de gauche le mieux placé devrait s'effectuer sans problème. Mais les derniers pointages n'accordent aux socialistes guère plus de 60 à 80 sièges dans la future Assemblée.

BOISCLAIR Il faut «dépéguiciser» la souveraineté

SUITE DE LA PAGE 1

Dans cette optique d'ouverture du parti vers l'extérieur, le député de Gouin invite les péquistes à saluer et encourager tous ceux qui s'engagent sur la voie de la réflexion, les Jean Allaire, Mario Dumont, Claude Béland, Rosaire Morin. «Même si parfois ils s'engagent sur des voies différentes et même si pour certains d'entre eux la souveraineté n'apparaît pas encore comme le moyen, leurs préoccupations sont aussi celles qui animent les citoyens d'un Québec souverain».

Et si jamais Jean Allaire l'invite à participer aux délibérations de son club de réflexion, André Boisclair n'hésitera pas. «Je suis prêt à discuter avec tous ceux qui sont de bonne foi et sont prêts à le faire dans un cadre où la logique et le respect l'emportent sur la partisanerie politique».

A son avis d'ailleurs, l'action politique et le discours péquistes doivent de façon non équivoque contribuer à l'élargissement de la base politique du parti, non pas à son cloisonnement. «Serions-nous devenus à ce point arrogants qu'on oublierait que René Lévesque fut, avant de fonder ce grand parti qu'est le nôtre, un éminent ministre libéral? Que notre chef Jacques Parizeau fut, à mon âge, un fédéraliste de bon teint, que Lucien Bouchard fut ministre conservateur au Canada?»

Pour réussir le pays, dit-il encore, nous devons accepter le fait que des gens puissent changer d'idée et s'ouvrir aux nôtres. «En termes clairs, arrêtons de piocher sur le 45% d'appuis à la souveraineté, travaillons sur ce

qui nous manque».

Même si la litigieuse question de l'association économique avec le Canada anglais a jadis divisé les péquistes, André Boisclair la ramène sur le tapis. «Nous devons identifier nos liens de convergence avec tous nos partenaires. Il y a une foule de domaines où il faudra qu'un Québec souverain délègue un certain nombre de pouvoirs».

«Il nous faut proposer au reste du Canada, friand de formules, non pas le triple E, mais plutôt le triple A pour: deux pays associés, amis et alliés. L'association sera acceptée dans la mesure où elle sera avantageuse aux deux parties. Nous ne pouvons plus faire abstraction de ces liens formels et informels qui nous unissent au reste du Canada».

«Dépéguiciser» la souveraineté, dénoncer l'intégrisme, élargir la base du parti, tendre la main aux hérétiques, redéfinir l'association. Des idées que le député Boisclair sait dérangeantes pour bien des dirigeants et militants du parti. Il le concède. Mais il n'a pas l'intention de s'en excuser. «Les gens qui se replient sur soi font fausse route et il y en a pas mal au PQ. Je suis un coureur de fond et ce n'est pas mon engagement politique qui va m'empêcher d'entretenir un dialogue avec des gens qui ne sont pas dans le parti. Dans mon carré de sable, la majorité des gens sont de l'extérieur du parti et j'ai réussi à faire une jonction avec les militants de mon comté. Cela a donné d'heureux résultats. Ce modèle devrait être celui qui anime les gens de notre parti».

Le Mérite annuel du français dans la culture remis à Lise Bissonnette

LE DEVOIR

La directrice du DEVOIR, Mme Lise Bissonnette, a reçu hier le Mérite annuel du français dans la culture. Mme Bissonnette incarne, a expliqué le président de l'Union des artistes, M. Serge Turgeon, lors de la cérémonie de remise des Mérites du français, la langue française vivante dans ce qu'elle a de meilleur.

Mme Bissonnette est au nombre de 16 personnalités et d'organismes qui se sont valu hier un Mérite, qui vise

à récompenser les initiatives ayant contribué à la promotion du français au cours de l'année. Des Mérites sont accordés dans le milieu de l'enseignement comme dans le milieu du travail. Entreprises, syndicats, municipalités et associations professionnelles et individus sont éligibles.

Le syndicat des travailleurs et travailleuses des Autobus de La Diligence ont par exemple reçu un mérite pour avoir aidé 40% de leurs 25 membres à obtenir un diplôme d'études secondaires. Le Barreau du Québec a également remporté un Mérite du français au travail pour son jeu linguistique visant à faire prendre conscience des erreurs, barbarismes et anglicismes les plus fréquents dans la profession.

Depuis l'an dernier, une personnalité du monde culturel est également honorée, choisie par un jury composé du président de l'Union des artistes, M. Serge Turgeon, du président de l'Union des écrivains et écrivains québécois, M. Bruno Roy, et de la présidente de la Société des auteurs, chercheurs, documentalistes et compositeurs, Mme Louise Pelletier.

Mme Bissonnette a été choisie parmi une liste de 36 personnalités établie au terme d'un vote parmi les membres des trois organismes ci-haut mentionnés.

La lauréate n'était pas présente à la cérémonie de remise des Mérites, étant à l'extérieur du pays. Mais son message fut transmis sur écran: la langue d'ici, a-t-elle dit, est souvent correcte mais très terne car nous vivons dans une mer de traduction. Le défi est justement de faire de notre langue, au-delà d'un outil de communication, un art.

La cérémonie d'hier clôturait la Semaine du français dont l'initiative revient à l'Office de la langue française, au Conseil pédagogique interdisciplinaire du Québec et à l'Union des artistes.

Gorbatchev toujours populaire



L'ANCIEN président de l'Union soviétique, Mikhail Gorbatchev, est entouré d'une foule de supporters, après avoir visité une école secondaire de Calgary. Présentement en visite au Canada, Gorbatchev sera de passage à Montréal dimanche soir et lundi.

DROGUES...
PAS BESOIN!Santé et
Services sociaux
Québec